

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴷⴰⵢⵜ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

DIRECTION RÉGIONALE DU PLAN

DE LA RÉGION DE MARRAKECH-SAFI

DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE ENTRE 2014 ET 2024

-

PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA



Novembre 2025

SOMMAIRE

Introduction		2
01	Implémentation de l'approche de l'IPM sur les données du RGPH de 2024 et 2014	3
02	Contexte socioéconomique sous le prime des déterminants de la pauvreté multidimensionnelle	4
2.1	Capital humain en hausse : Moins d'enfants non scolarisés, plus d'adultes éduqués	4
2.2	Etat de santé : Des progrès se poursuivent	5
2.3	Des avancés dans les conditions de vie, freinées par les inégalités communales	7
03	Dynamique de la pauvreté multidimensionnelle au niveau provincial, de 2014 à 2024 : Une décennie de progrès, en particulier au niveau du milieu rural	11
3.1	Un recul net de la pauvreté multidimensionnelle	11
3.2	Une réduction significative de la vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle	15
04	Pauvreté communale : des politiques de ciblage territorial qui ont porté leur fruit	17
05	Contribution différenciée de l'éducation, de la santé et des conditions de vie au recul de la pauvreté à l'échelle communale	20
06	Vulnérabilité à l'échelle communale : une concentration préoccupante dans les zones rurales	22
Annexes		24

INTRODUCTION :

L'approche de mesure de la pauvreté absolue, fondée exclusivement sur la distribution sociale des dépenses des ménages, ne reflète qu'un aspect partiel de la réalité vécue, en laissant de côté les privations liées à l'éducation, à la santé, au logement ou encore à l'accès aux services sociaux de base. En revanche, l'approche de la pauvreté multidimensionnelle reconnaît que les privations subies par les ménages ne se limitent pas au pouvoir d'achat mais aussi leur accès à ces besoins fondamentaux. Cette approche repose sur trois dimensions, éducation, santé et conditions de vie, pondérées de manière égale. Un ménage est considéré comme pauvre lorsqu'il cumule des privations représentant au moins 33 % des indicateurs retenus. En dépassant la seule logique monétaire, ce changement de paradigme a le mérite de mettre en exergue les déficits sociaux qui affectent la qualité de vie et des inégalités souvent invisibles aux indicateurs monétaires.

S'appuyant sur les données des recensements généraux de la population et de l'habitat de 2014 et 2024, le Haut-Commissariat au Plan a élaboré une cartographie de la pauvreté multidimensionnelle afin de mieux appréhender les privations en termes de déficits sociaux dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et de l'accès aux infrastructures de base. Cette cartographie propose une lecture intégrée des vulnérabilités structurelles et des inégalités sociales persistantes aux échelles régionales, provinciale et communale. Dans un contexte de régionalisation avancée, elle présenterait un outil opérationnel pour cibler des interventions adaptées aux réalités locales et améliorer les conditions de vie de la population.

Dans le cadre de la régionalisation avancée, cette cartographie présenterait un outil opérationnel pour un ciblage territorial des politiques publiques destinées à réduire les inégalités sociales et spatiales.

Le présent document résume les principales conclusions de cette cartographie au niveau de la province d'El Kelâa des Sraghna.

01 :

IMPLÉMENTATION DE L'APPROCHE DE L'IPM SUR LES DONNÉES DU RGPH DE 2024 ET 2014

L'IPM est construit à l'aide de dix indicateurs couvrant trois dimensions : l'éducation, la santé et les conditions de vie. Chaque dimension comprend 2 ou plusieurs items du bien-être qui expriment une situation de privation.

Ces dimensions sont également pondérées avec un tiers chacune (1/3) et chaque item dans une dimension est proportionnellement pondéré au nombre d'items relevant de la même dimension (voir tableau ci-dessous). Dans ce sens, les indicateurs d'éducation et de santé ont chacun un poids de 1/6 et ceux des conditions de vie un poids de 1/18.

Dimensions, Composantes, Indicateurs, Seuils et Pondérations de l'IPM

Dimension	Indicateur	Définition de la privation	Poids	
Education	Scolarisation des enfants	Si au moins un enfant âgé de 6 à 14 ans au sein du ménage ne fréquente aucun établissement scolaire	1/6	1/3
	Education des adultes	Si aucun membre du ménage âgé de 15 ans ou plus n'a achevé au moins cinq années de scolarité	1/6	
Santé	Handicap	Si un membre du ménage a de grandes difficultés ou est dans l'incapacité de réaliser l'une des fonctions organiques suivantes : vision, audition, marche, capacité cognitive, soins corporels et communication	1/6	1/3
	Mortalité des enfants	Si un enfant de moins de 5 ans dans le ménage est décédé durant les 12 derniers mois précédant la date du RGPH 2024	1/6	
Conditions de vie	Eau potable	Si le ménage n'a pas accès à l'eau potable ou doit marcher plus que 30 minutes pour s'en approvisionner	1/18	1/3
	Electricité	Si le ménage n'est pas raccordé à l'électricité (réseau, énergie solaire ou groupe électrogène)	1/18	
	Assainissement	Si les équipements sanitaires du ménage ne sont pas adéquats ou sont partagés avec d'autres ménages	1/18	
	Type du sol	Si le sol du logement est en terre battue, en sable ou autre que le ciment	1/18	
	Mode de cuisson	Si le ménage n'utilise ni le gaz ni l'électricité comme principal mode de cuisson	1/18	
	Accès aux moyens de communication	Le ménage ne possède pas de moyen de communication (téléphone)	1/18	

02 :

CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE SOUS LE PRIME DES DETERMINANTS DE LA PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE

La période intercensitaire 2014-2024 a été marquée par une amélioration statistiquement significative des conditions de vie de la population marocaine, reflétant les avancées notables en matière de développement humain et d'accessibilité aux services sociaux de base. Les résultats du RGPH 2024, comparés à ceux de 2014, révèlent une avancée soutenue de plusieurs indicateurs socioéconomiques, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et de l'accès aux infrastructures de base.

2.1- Capital humain en hausse : Moins d'enfants non scolarisés, plus d'adultes éduqués

La scolarisation des enfants a connu une nette progression entre 2014 et 2024, marquée par une baisse significative de la proportion d'enfants âgés de 6 à 14 ans non scolarisés.

Au niveau de la province d'El Kelâa des Sraghna, cette proportion est passée de 12,7% en 2014 à 5,6% en 2024. Cette amélioration est surtout portée par une baisse importante en milieu rural, où la proportion d'enfants âgés de 6 à 14 ans non scolarisés est passée de 15,7% à 6,4% sur cette période, réduisant ainsi l'écart avec le milieu urbain, où ladite proportion est passée de 5,2% à 3,7%.

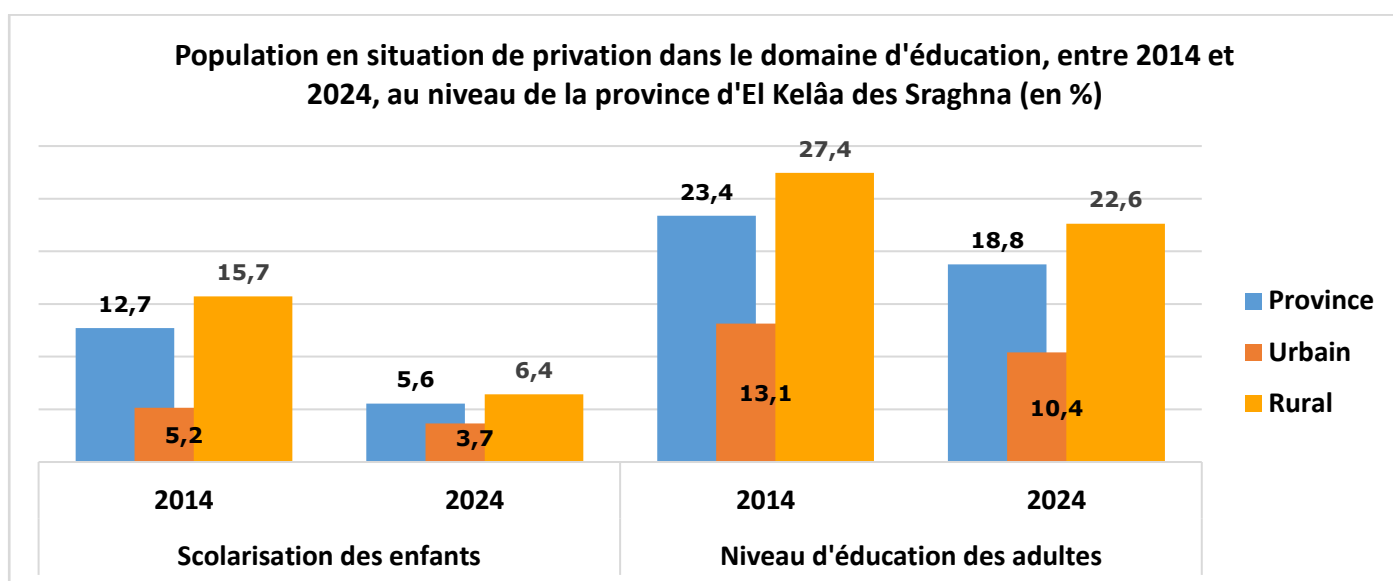
Cette dynamique se manifeste dans l'ensemble des communes de la province, avec des progrès particulièrement remarquables dans la commune d'Oulad Arrad, où la proportion d'enfants âgés de 6 à 14 ans non scolarisés est passé de 19,4% en 2014 à 1,8% en 2024. Sur la même période, les communes de Taouzint et d'Oulad Amer affichent également une nette progression, passant de respectivement 21,6% et 22,0% à 4,5% et 5,3%.

De même, le niveau d'éducation des adultes, mesuré par la proportion des personnes âgées 15 ans et plus n'ayant pas achevé au moins cinq années d'études, a également connu une progression notable sur la période intercensitaire.

Au niveau de la province, cette proportion est passée de 23,4% en 2014 à 18,8% en 2024, avec une amélioration moins marquée en milieu urbain, où elle a passé de 13,1% à 10,4%, qu'en milieu rural, avec un recul de 27,4% à 22,6%.

Au plan communal, Les baisses les plus marquées sont observées à la commune rurale de Znada, soit une réduction de 12,5 points de pourcentage, suivie de la commune de Taouzint (11,8 points) et de Jbiel (11,6 points).

Toutefois, cette dynamique d'amélioration s'est inversée au niveau des communes rurales de Fraita, Sidi Moussa, Zemrane Cherquia et Assahrij, où la proportion d'enfants âgés de 6 à 14 ans non scolarisés a marqué une hausse de respectivement 7,7 points de pourcentage, 1,4 points, 1,0 points et 0,4 points.



2.2- Etat de santé : Des progrès se poursuivent

• Une légère baisse de la prévalence du handicap

La prévalence du handicap a enregistré une légère baisse au niveau de la province, passant de 5,1% en 2014 à 4,6% en 2024. Sur la même période, la baisse du taux de prévalence du handicap s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, passant respectivement de 4,5% à 4,1% et de 5,3% à 4,8%.

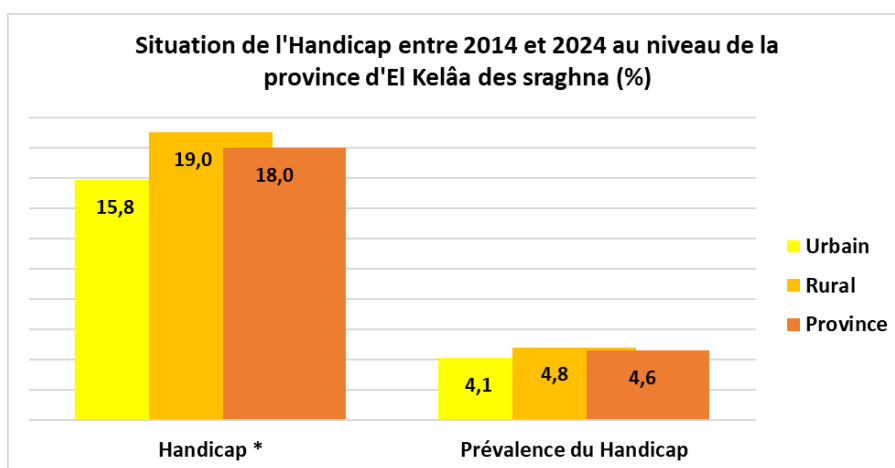
Au niveau communal, la tendance à la baisse de la prévalence du handicap a touché plus de 58% des communes de la province.

La réduction la plus importante est observée dans la commune rurale de M'Zem Sanhaja, où la prévalence du handicap a reculé de 9,8% en 2014 à 4,8% en 2024. A l'inverse, les communes rurales de Lounasda et Oulad Bouali Loued ont connu une augmentation de cet indice de 1,8 points de pourcentage chacune.

• **Diminution de la part de la population vivant dans un ménage comprenant au moins une personne en situation de handicap**

Parallèlement, la part de la population vivant dans un ménage comprenant au moins une personne en situation de handicap a également diminué, passant de 25,1% en 2014 à 18,0% en 2024 au niveau provincial, de 27,1% à 19,0% en milieu rural et de 20,0% à 15,8% en milieu urbain.

Au plan communal, cette tendance d'amélioration concerne plus de 90% des communes de la province. Cependant, certaines communes rurales présentent des parts de la population vivant dans un ménage comprenant au moins une personne en situation de handicap plus élevées, à savoir : Oulad Msabbel (30,3%), Lounasda (27,9%), Oulad Khallouf (27,2%), Sour El Aaz (26,1%), Ouargui (26,0%) et Oulad Yaâcoub (25,5%).



* Part de la population vivant dans un ménage comprenant au moins une personne en situation du handicap

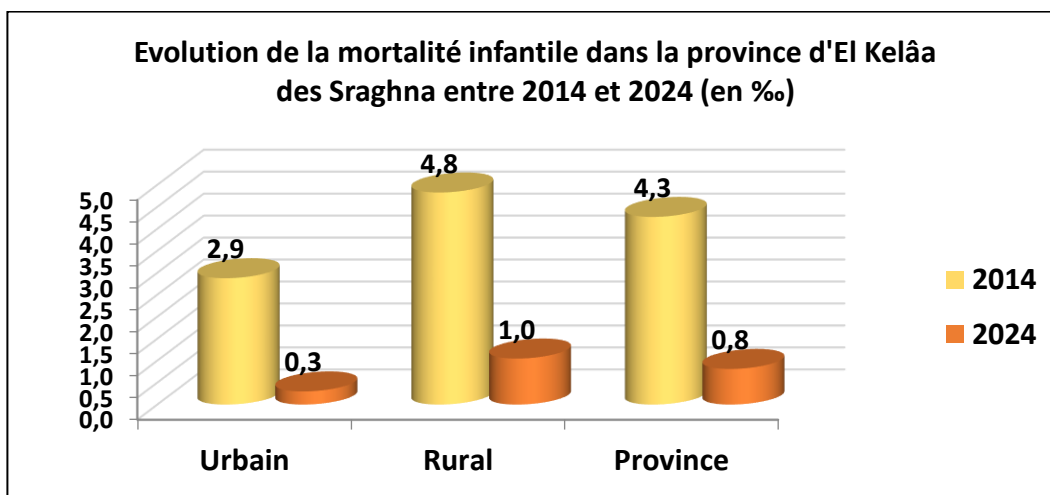
• **Recul important des décès d'enfants de moins de 5 ans**

Au niveau de la province d'El Kelâa des Sraghna, la proportion des décès d'enfants âgés de moins de 5 ans durant les 12 derniers mois précédant la date du RGPH 2024 a enregistré une nette régression, passant de 4,3‰ en 2014 à 0,8‰ en 2024, soit une baisse relative de 81%. Cette amélioration est surtout portée par une forte régression en milieu urbain, où la proportion est passée de 2,9‰ à 0,3‰ sur cette période.

Cette évolution positive s'observe aussi en milieu rural, où ladite proportion atteint 1,0‰ en 2024, contre 4,8‰ en 2024.

A l'échelle communale, cette tendance d'amélioration concerne 86% des communes de la province, avec des progrès particulièrement remarquables dans 15 communes, où les proportions affichées en 2024 sont nulles ou presque nulles.

Toutefois, cette dynamique positive s'est inversée au niveau du centre urbain d'Assahrij, avec une proportion passant de 2,5‰ en 2014 à 2,9‰ en 2024) et de six autres communes rurales, notamment Oulad Cherki, Ouargui et Jbiel.



2.3- Des avancés dans les conditions de vie, freinées par les inégalités communales

- **Accès à l'électricité : recul significatif du non-raccordement en dix ans**

L'accès à l'électricité a connu une nette progression entre 2014 et 2024, marquée par une baisse significative de la proportion de la population vivant dans des logements non raccordés à un réseau d'électricité. En 2014, 3,2% de la population de la province d'El Kelâa des Sraghna résidaient dans un logement dépourvu de raccordement à l'électricité, qu'il s'agisse du réseau national, de l'énergie solaire ou d'un groupe électrogène, contre 1,8% en 2024.

Cette amélioration est particulièrement notable en milieu urbain, où la part de la population concernée est passée de 2,9% à 0,7%, contre une baisse de 3,3% à 2,3% en milieu rural. Cette dynamique positive s'observe également à l'échelle communale, où des avancées significatives ont été enregistrées dans l'ensemble du territoire provinciale. Ainsi, cet indicateur s'est amélioré en marquant un recul significatif dans 74,4% des communes de la province.

- **Réduction de la part de la population sans accès à l'eau potable sur la décennie**

Parallèlement, l'accès à l'eau potable s'est également nettement amélioré au cours de la dernière décennie. Au niveau provincial, la proportion de la population n'ayant pas accès à une source d'eau potable est passée de 5,3% en 2014 à 2,5% en 2024, témoignant d'une situation plus favorable que le niveau national qui affichait une proportion de 8,3% en 2024.

Cette tendance positive touche aussi bien le milieu urbain, avec une baisse de 2,8% à 0,7%, que le milieu rural, où le taux a reculé de 6,3% à 3,3%. Cependant, malgré ces avancées, l'accès universel

à l'eau potable reste un défi majeur en milieu rural.

À l'échelle communale, les progrès les plus marqués en matière d'accès à l'eau potable ont été observés dans plusieurs communes.

Dans les communes rurales de Louad Lakhdar et de Sour El Âaz, la part de la population n'ayant pas accès à l'eau potable est passée respectivement de 30,9% à 1,0% et de 27,5% à 1,1% sur la décennie. Des améliorations significatives ont également été enregistrées dans la commune rurale de M'Zem Sanhaja, où ce taux est passé de 13,7% à 0,5%, ainsi que dans la commune rurale de Jbiel, avec un recul de 21,6% à 7,3%.

- **Accès à un assainissement conforme : amélioration en milieu urbain, mais des disparités persistantes en milieu rural**

S'agissant de l'accès à l'assainissement, la province d'El Kelâa des Sraghna a connu une situation défavorable, caractérisée par une augmentation de la part de la population n'ayant pas accès à un assainissement conforme, allant de 15,6% en 2014 à 18,0% en 2024. Cette évolution négative est portée par la hausse élevée en milieu rural, de 20,1% à 25,1% sur la période intercensitaire.

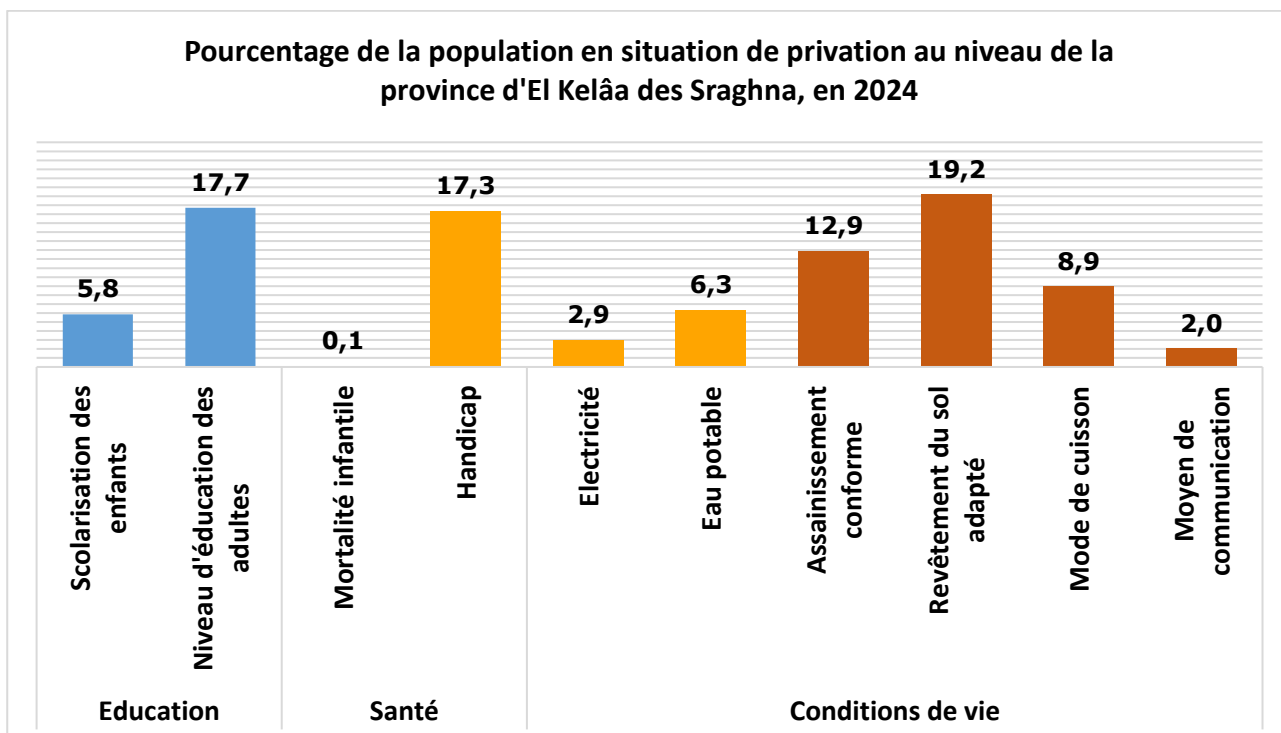
Cependant, les efforts déployés par les pouvoirs publics ces dernières années en matière d'assainissement dans les zones urbaines, ont conduit à une légère amélioration, où la part de la population n'ayant pas accès à un assainissement conforme est passée de 4,2% en 2014 à 2,6% en 2024.

Sur le plan communal, certaines communes présentent encore des niveaux très élevés de nonaccès à un assainissement conforme, notamment Louad Lakhdar (97,7%), Oulad Cherki (95,2%) et Oulad Khallouf (62,7%), mettant en évidence la nécessité de renforcer les efforts en matière de développement rural intégré.

- **Privation liée au revêtement des sols : une baisse avec des disparités communales**

Entre 2014 et 2024, la qualité des logements s'est nettement améliorée, en particulier en ce qui concerne le revêtement des sols.

Au niveau de la province, la part de la population vivant dans des logements aux sols recouverts de matériaux inadaptés est passée de 37,4% à 23,9%. La situation s'est aussi améliorée dans le milieu rural, bien que la privation y reste importante : 33,7% en 2024 contre 49,7% en 2014. En milieu urbain, ce type de privation reste marginal, reculant à un rythme modéré de 6,7% à 2,5%.



Sur le plan communal, cette tendance de progression concerne plus de 90% des communes de la province. En revanche, les disparités demeurent marquées en milieu rural : près de 26% des communes présentent des proportions inférieures à 20%, alors que 44% affichent encore des taux supérieurs à 30%, dont plus un quart dépassent le seuil de 60%.

Evolution de la part de la population privée des services sociaux de base au niveau de la province d'El Kelâa des Sraghna entre 2014 et 2024, selon le milieu de résidence (en %)

Localité territoriale	Electricité		Eau potable		Assainissement conforme		Revêtement du sol adapté		Mode de cuisson		Moyen de communication	
	2014	2024	2014	2024	2014	2024	2014	2024	2014	2024	2014	2024
Province	3,2	1,8	5,3	2,5	15,6	18,0	37,4	23,9	1,4	2,9	5,1	2,2
Urbain	2,9	0,7	2,8	0,7	4,2	2,6	6,7	2,5	0,3	0,5	3,0	1,2
Rural	3,3	2,3	6,3	3,3	20,1	25,1	49,7	33,7	1,8	3,9	5,9	2,7
Région	6,9	2,9	17,8	6,3	17,2	12,9	26,0	19,2	4,7	8,9	5,9	2,0
Urbain	3,6	1,4	3,1	1,1	6,3	3,7	2,5	1,5	0,3	0,5	3,1	1,3
Rural	9,3	4,3	28,8	10,7	25,5	20,7	43,5	34,2	8,0	16,1	8,0	2,6
National	6,8	2,8	16,7	8,3	16,1	12,1	14,3	10,7	3,8	5,1	5,1	2,0
Urbain	4,2	1,2	3,9	1,2	7,3	4,2	1,6	1,1	0,3	0,3	3,1	1,3
Rural	10,8	5,4	36,2	20,4	29,5	25,4	33,7	26,8	9,1	13,2	8,0	3,1

En somme, entre 2014 et 2024, l'amélioration du niveau d'éducation des enfants et des adultes traduit un renforcement du capital humain au niveau de la province. Ces avancées s'inscrivent dans une dynamique plus large d'amélioration des conditions de vie. L'accès à l'électricité, à l'eau potable, à un assainissement conforme et à un logement de qualité s'est nettement renforcé sur la dernière décennie, réduisant ainsi plusieurs formes de privation matérielle.

Ces améliorations ont un effet direct sur la réduction de la pauvreté multidimensionnelle, en atténuant les inégalités territoriales et en améliorant le bien-être des ménages, en particulier en milieu rural. Elles constituent, ainsi, un levier pour le recul durable de la pauvreté multidimensionnelle. Dans ce contexte, l'analyse de l'évolution de la pauvreté multidimensionnelle sur la période considérée permettrait de mesurer concrètement les retombées positives de ces avancées sur le bien-être de la population provinciale.

La section suivante propose un diagnostic approfondi des tendances récentes de la pauvreté multidimensionnelle, en mettant en évidence les disparités persistantes selon le milieu de résidence, urbain et rural, et les différences territoriales.

03 :

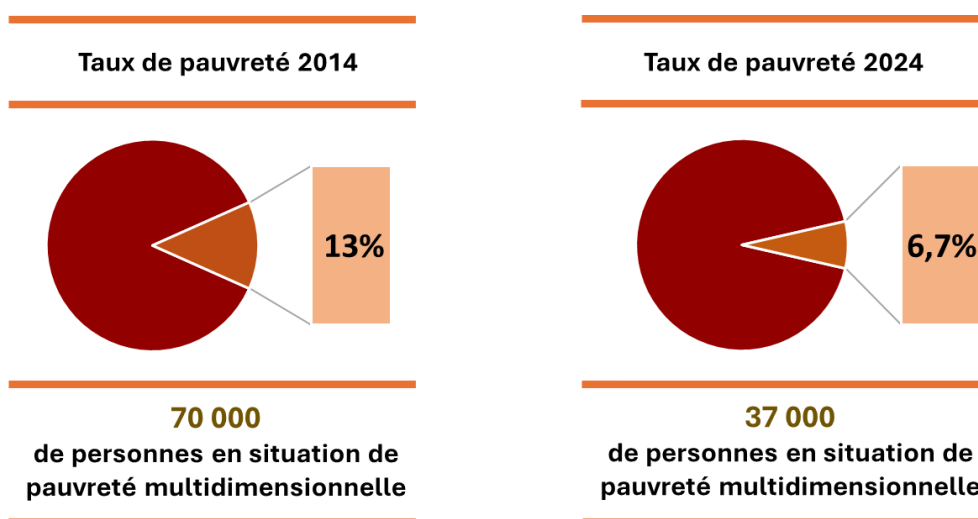
DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE, DE 2014 À 2024 : UNE DECENNIE DE PROGRES, EN PARTICULIER AU NIVEAU DU MILIEU RURAL

3.1- Un recul net de la pauvreté multidimensionnelle

Entre 2014 et 2024, la province d'El Kelâa des Sraghna a enregistré, à l'instar des autres provinces du Royaume, une réduction notable de la pauvreté multidimensionnelle. La part de la population en situation de pauvreté¹ est passée de 13,0% à 6,7%, soit un recul de 6,3 points de pourcentage, marquant ainsi un taux inférieur à celui enregistré au niveau régional (7,9%) et national (6,8%).

Comparée aux autres provinces de la région, le taux de pauvreté à la province d'El Kelâa des Sraghna, à 6,7%, est le deuxième plus bas au niveau de la région après la préfecture de Marrakech (3,2 %).

En termes d'effectif, le nombre de personnes vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle dans la province a significativement diminué, passant d'environ 70 milliers en 2014 à 37,5 milliers en 2024. Bien que la part de la population rurale parmi l'ensemble des personnes pauvres ait reculé de 88,6% en 2014 à 84,8% en 2024, la pauvreté multidimensionnelle demeure fortement concentrée en milieu rural. Cette concentration persistante traduit les disparités territoriales structurelles.



Cette amélioration reflète une diminution importante de la proportion de la population confrontée à

¹ Appelé aussi taux de pauvreté multidimensionnelle

des privations multiples dans plusieurs dimensions du bien-être.

Ainsi, l'intensité de la pauvreté ², mesurée par le pourcentage moyen des privations subies par les pauvres, s'est légèrement atténuée, de 39,0% à 37,9%. Combinant ces deux baisses, l'indice de la pauvreté multidimensionnelle, qui extrapole ces privations à l'ensemble de la population de la province, a été divisé par deux, reculant de 5,1% à 2,5% sur la décennie.

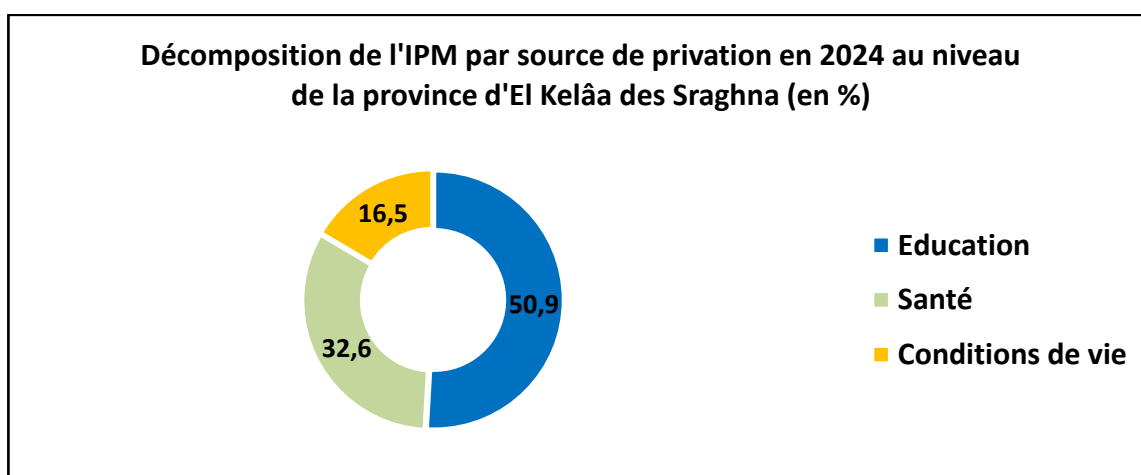
Cette baisse, plus que proportionnelle à celle du taux de pauvreté, reflète à la fois une baisse de la prévalence et de la gravité des privations, traduisant, ainsi, les améliorations en termes de bien-être.

Pauvreté multidimensionnelle dans la province d'El Kelâa des Sraghna en 2024 (%), par milieu de résidence

Caractéristique	Taux de pauvreté	Intensité de la pauvreté	IPM	Structure de la pauvreté
Province	6,7	37,9	2,5	100,00
Urbain	3,2	35,7	1,1	15,2
Rural	8,3	38,9	3,2	84,8

La décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par type de privation permet de mieux cerner les facteurs structurels à l'origine de ce phénomène. Les déficits en matière d'éducation incluant la scolarisation des enfants et le niveau d'instruction des adultes, en représentent la principale composante, avec une contribution estimée à 50,9% en 2024 contre 52,7% en 2014.

Les carences dans le domaine de la santé expliquent 32,6% de cette pauvreté, tandis que les déficits relatifs aux conditions de vie y contribuent à hauteur de 16,5%.

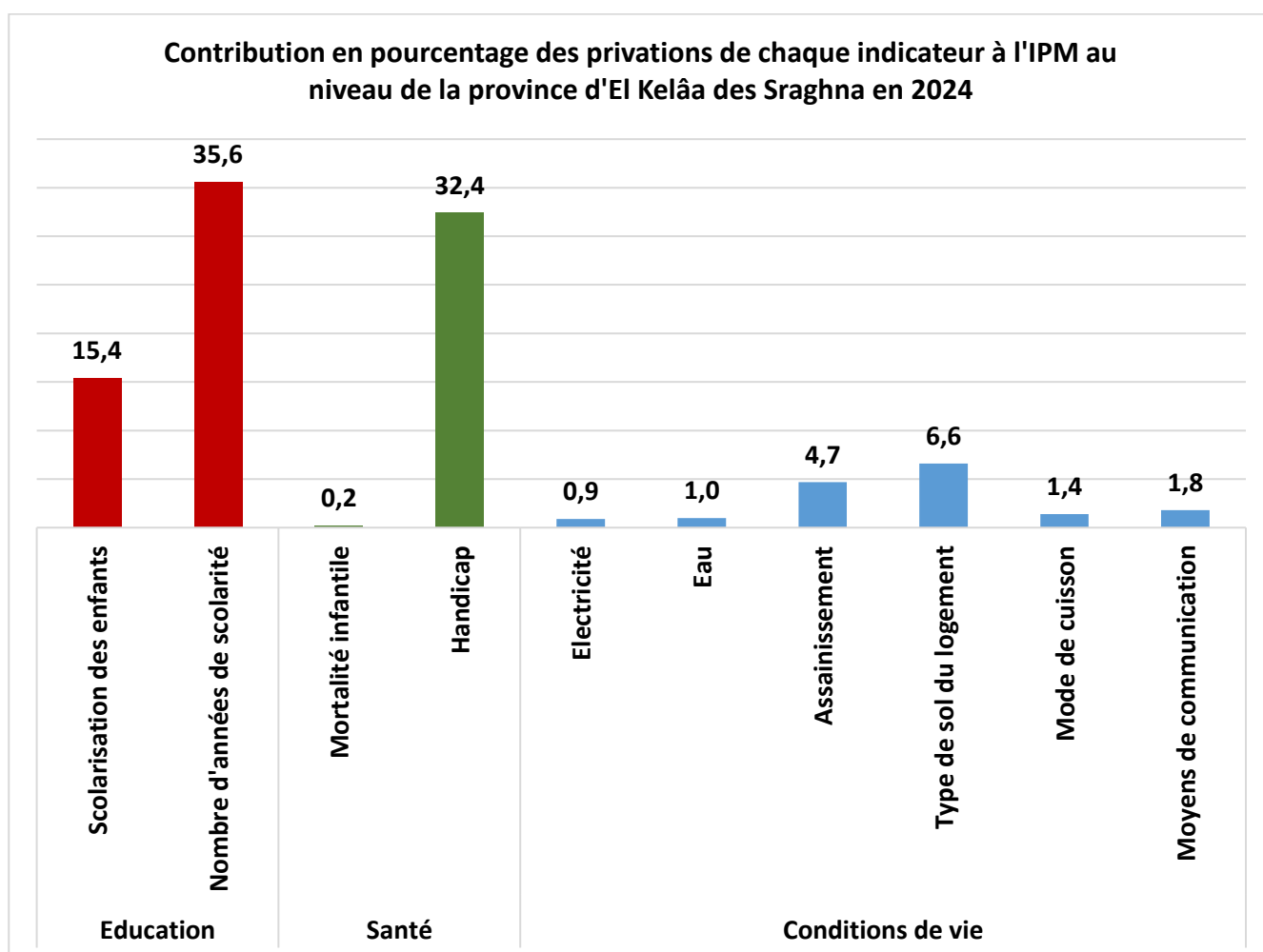


² Par construction, cet indice est toujours supérieur à 33% indépendamment du volume de la population pauvre, qu'elle réside dans la ville ou dans la campagne. C'est dire que l'acuité de privation des pauvres demeure peu influencée par les améliorations observées dans les conditions d'être de la population totale.

L'analyse de la source de privation par indicateur, montre que le niveau d'instruction des adultes explique 35,6% de la pauvreté multidimensionnelle, soit 70% de la contribution de la dimension « éducation ».

Pour ce qui est de la dimension de la santé, 99,4% de sa contribution est portée par la proportion de la population vivant dans un ménage comprenant au moins une personne en situation de handicap.

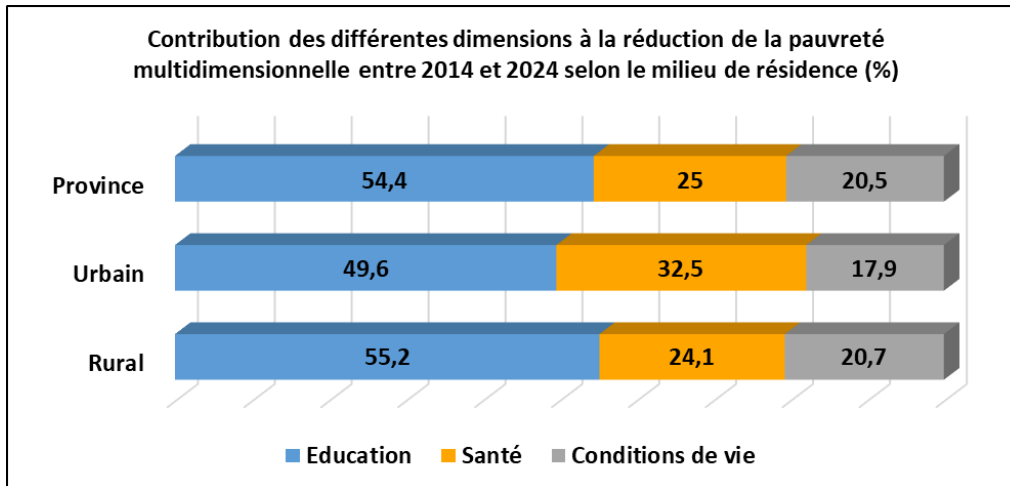
Par ailleurs, les déficits liés aux conditions de vie sont expliqués, en grande partie, par le type de revêtement du sol, avec une part de plus de 40%, suivi de l'assainissement conforme (28,6%) et des moyens de communication (11%).



À cet égard, la réduction de la pauvreté multidimensionnelle observée entre 2014 et 2024 s'explique, pour 54,4%, par l'amélioration du capital scolaire au cours de cette période. Viennent ensuite les progrès enregistrés dans le domaine de la santé, qui contribuent à hauteur de 25,0%, suivis par ceux réalisés dans les conditions de vie (20,5%).

Cette répartition met en lumière le rôle déterminant joué par les avancées éducatives et

l'amélioration des conditions de vie dans la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle au niveau provinciale.



Analysée selon le milieu de résidence, l'évolution de la pauvreté multidimensionnelle entre 2014 et 2024 met en évidence des dynamiques différenciées.

En milieu urbain de la province, une tendance à la baisse a été enregistrée. Le taux de pauvreté multidimensionnelle est passé de 5,4% en 2014 à 3,2% en 2024.

Dans le même temps, l'intensité moyenne des privations a légèrement diminué, de 36,6% à 35,7%, contribuant ainsi à une réduction de l'IPM, qui s'établit à 1,1% en 2024 contre 2,0% en 2014.

En 2024, l'analyse de la contribution des différentes dimensions à la pauvreté multidimensionnelle en milieu urbain met en évidence la prédominance des déficits éducatifs, qui représentent 54,7% de la pauvreté mesurée. Ces derniers sont suivis par les insuffisances observées dans le domaine de la santé (40,1%) et, dans une moindre mesure, par les privations liées aux conditions de vie (5,3%).

S'agissant des facteurs ayant contribué à la baisse de l'IPM au cours de la dernière décennie, l'éducation apparaît comme le principal levier de réduction en milieu urbain, avec une contribution de 49,6%, devant la santé (32,5%) et les conditions de vie (17,9%).

En milieu rural, la réduction de la pauvreté multidimensionnelle entre 2014 et 2024 s'est révélée particulièrement significative. Le taux de pauvreté a été reculé de près de moitié, passant de 16,1% à 8,3%. Parallèlement, l'intensité moyenne des privations a diminué, bien que plus modestement, de 40,0% à 38,9%. En conséquence, l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) est passé de 6,4% à 3,2% sur la décennie.

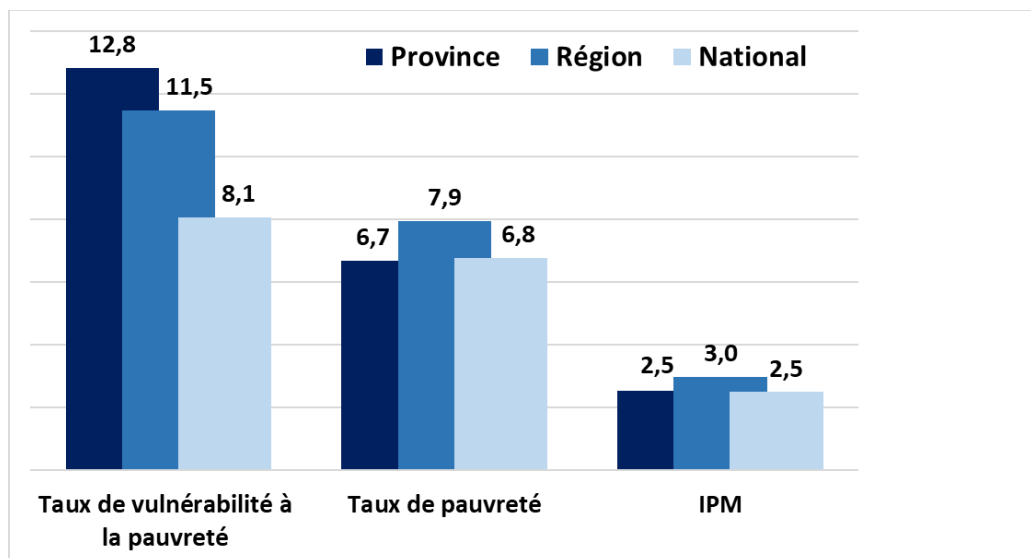
En 2024, la structure de la pauvreté en milieu rural reste majoritairement influencée par les déficits dans le domaine de l'éducation, qui contribuent à hauteur de 50,2%, suivis des privations liées à la santé (31,2%) et aux conditions de vie (18,5%). Concernant les moteurs de la réduction observée, l'éducation a constitué le principal levier de progrès (55,2% de la baisse de l'IPM), devant l'amélioration de la santé (24,1%) et celle des conditions de vie (20,7%).

3.2- Une réduction significative de la vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle

Le taux de vulnérabilité, défini comme la proportion de la population subissant un niveau de privation compris entre 20% et 33% des privations totales, a enregistré une baisse significative entre 2014 et 2024. Au niveau de la province d'El Kelâa des Sraghna, il est passé de 19,2% à 12,8%, traduisant une réduction de l'exposition des ménages au risque de basculement dans la pauvreté multidimensionnelle.

Cette évolution positive s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, bien que selon des rythmes différenciés. En zone urbaine, le taux de vulnérabilité a reculé de 4,9% en 2014 à 2,0% en 2024, tandis qu'en milieu rural, bien que la vulnérabilité ait reculé de 24,9% à 17,8%, elle demeure significativement plus élevée, confirmant la persistance des disparités territoriales en matière de conditions de vie.

Taux de pauvreté et de vulnérabilité en 2024 (en %)



En valeur absolue, le nombre de personnes vulnérables à la pauvreté multidimensionnelle est passé de 103000 en 2014 à moins de 72000 en 2024. Cette population demeure très largement concentrée en milieu rural, soit près de 95% des personnes vulnérables à cette forme de pauvreté. Une telle concentration témoigne de la persistance des fragilités structurelles dans les zones rurales et met

en évidence la nécessité de renforcer les efforts en matière de développement rural intégré.

Le taux de vulnérabilité enregistré par la province d'El Kelâa des sraghna, en 2024, lui conduit à se placer, comparativement aux autres provinces de la région, en troisième position derrière la préfecture de Marrakech (3,8%) et la province de Safi (11,8%), les mieux favorisées.

04 :

**PAUVRETÉ COMMUNALE :
DES POLITIQUES DE CIBLAGE TERRITORIAL QUI ONT PORTÉ LEUR FRUIT**

Malgré les progrès notables enregistrés entre 2014 et 2024 en matière de pauvreté multidimensionnelle, les inégalités territoriales demeurent préoccupantes. L'analyse statistique révèle que les avancées observées aux niveau provincial dissimulent des disparités à l'échelle communale. Ces écarts sont particulièrement prononcés entre les zones urbaines et rurales, mais également au sein même des espaces ruraux. De nombreuses communes restent exposées à des privations cumulées, touchant notamment l'éducation, la santé, les infrastructures et l'accès aux services de base.

Entre 2014 et 2024, toutes les localités territoriales de la province d'El Kelâa des Sraghna, exception faite du centre urbain d'Assahrij, ont enregistré une baisse du taux de pauvreté, bien que l'ampleur de cette réduction varie considérablement d'une localité l'autre.

Cette dynamique positive est particulièrement marquée en milieu rural, où le taux de pauvreté a reculé en moyenne de 7,7 points de pourcentage contre 1,8 points de pourcentage en milieu urbain sur la décennie.

Les réductions les plus marquées sont observées dans les localités qui présentaient les taux de pauvreté les plus élevés en 2014, ce qui montre que les efforts de réduction de la pauvreté ont été plus significatifs dans les communes initialement les plus vulnérables, et mettent en évidence en même temps la nécessité de renforcer et d'adapter ces efforts pour atténuer les écarts territoriaux persistants.

Ainsi, en moyenne, le taux de pauvreté multidimensionnelle a reculé de près de :

- 12,3 points de pourcentage dans les communes rurales où le taux dépassait 20% en 2014 ;
- 8,8 points de pourcentage dans celles ayant un taux compris entre 15,0% et 20,0% ;
- 5,8 points de pourcentage dans les localités territoriales où le taux oscillait entre 10% et 15% ;
- 1,4 points de pourcentage dans celles où la pauvreté était inférieure à 10,0%.

En 2024, sur 44 communes rurales, municipalités et centre urbain³ :

- 13,6% (soit 6 localités) enregistrent un taux de pauvreté inférieur à 5,0%.

³ Il s'agit du centre urbain d'Assahrij

- 75,0% (soit 33 localités dont 1 centre urbain) enregistrent un taux de pauvreté entre 5 et 10,0%.
- 11,4% (soit 5 localités) affichent un taux compris entre 10,0% et 15,0%.

Répartition des localités territoriales de la province d'El Kelâa des Sraghna selon les classes du taux de pauvreté de 2014 et la variation moyenne en points de pourcentage des taux de pauvreté entre 2014 et 2024

Classe du taux de pauvreté multidimensionnelle 2014	Localités urbaines		Localités rurales		Ensemble	
	Effectif	Variation moyenne	Effectif	Variation moyenne	Effectif	Variation moyenne
Moins de 5%	1 ⁽⁴⁾	2,2	0	---	1	2,2
De 5% à moins de 10%	4	-2,8	2	-1,4	6	-2,3
De 10% à moins de 20%	0	---	29	-6,9	29	-6,9
De 20% à moins de 30%	0	---	8	-12,3	8	-12,3
Ensemble de la province	5	-1,8	39	-7,7	44	-6,3

N.B. : Les localités urbaines englobent les communes urbaines et le centre urbain d'Assahrij et les localités rurales englobent les communes rurales.

L'analyse de la répartition des localités territoriales selon les classes de pauvreté met en évidence des écarts marqués entre les zones urbaines et rurales de la province :

► **Dans les zones urbaines** (municipalités et centre urbain) :

- Les 4 municipalités de la province ont tous enregistré un taux de pauvreté inférieur à 5,0%.
- Le taux le plus élevé est affiché par le centre urbain d'Assahrij avec 5,3% (contre seulement 3,1% en 2014), suivi de la municipalité de Lâattaouia avec un taux de 4,7%.

► **Dans les zones rurales** :

- Toutes les communes rurales de la province ont un taux de pauvreté inférieur à 15,0%.
- 5,1% (soit 2 communes) enregistrent un taux de pauvreté inférieur à 5,0%.
- 82,1% (soit 32 communes) affichent un taux situé entre 5,0% et 10,0%.
- 12,8% (soit 5 communes) ont un taux de pauvreté entre 10,0% et 15,0%
- Le taux le plus élevé est affiché par commune d'Oulad Cherki (13,4%), suivi par la commune de Sidi Aissa Ben Slimane avec un taux de 12,9%.
- Les taux les plus bas sont observés dans les communes rurales Oulad Arrad et Lâattaouia Chaibia avec 4,3% et 4,4% respectivement.

⁴ Il s'agit du centre urbain d'Assahrij, la seule localité, au niveau de la province, qui a connu une augmentation du taux de pauvreté de 2,2 points de pourcentage sur la décennie.

Répartition des localités territoriales de la province d'El Kelâa des Sraghna
selon les classes du taux de pauvreté en 2024

Classe du taux de pauvreté multidimensionnelle 2024	Localités urbaines		Localités rurales		Ensemble	
	Effectif	Structure ⁵ (%)	Effectif	Structure ⁵ (%)	Effectif	Structure ⁵ (%)
Moins de 5%	4	14,9	2	1,4	6	16,3
De 5% à moins de 10%	1	0,3	32	65,1	33	65,4
De 10% à moins de 15%	0	0	5	18,3	5	18,3
Ensemble de la province	5	15,2	39	84,8	44	100,0

⁵ Part de la population pauvre.

05 :

CONTRIBUTION DIFFÉRENCIÉE DE L'ÉDUCATION, DE LA SANTÉ ET DES CONDITIONS DE VIE À LA FORMATION DE LA PAUVRETÉ ET À SON REcul À L'ÉCHELLE COMMUNALE

L'analyse des contributions des différentes dimensions à la pauvreté multidimensionnelle, au niveau communal, met en évidence la prédominance des déficits dans le domaine de l'éducation. Cette dimension constitue, dans l'ensemble des communes, le principal facteur explicatif de cette forme de pauvreté.

Dans 25 communes, dont 3 urbaines, la privation éducative contribue à plus de 50% de l'indice global, soulignant son poids structurel dans les dynamiques de précarité.

S'agissant des autres dimensions, la santé apparaît comme le deuxième facteur explicatif dans 40 communes, y compris les quatre communes urbaines, tandis que les conditions de vie (logement, accès à l'électricité, eau, assainissement, etc.) occupent cette position dans deux communes (Oulad Cherki et Taouzint). Ainsi, ces indices mettent ainsi en lumière l'importance majeure du capital scolaire, qu'il concerne les enfants ou les adultes, dans la dynamique de réduction durable de la pauvreté.

Répartition des communes selon les classes de proportion de la contribution des différentes dimensions à la formation de la pauvreté en 2024

Classes de proportion de la contribution des différentes dimensions	Éducation	Santé	Conditions de vie
Moins de 25%	0	3	40
De 25% à moins de 50%	18	40	3
50% et plus	25	0	0

En ce qui concerne les déterminants ayant soutenu la baisse de la pauvreté multidimensionnelle entre 2014 et 2024, l'analyse de l'évolution de cet indice révèle que l'amélioration de l'accès à l'éducation a constitué le principal levier de réduction de la pauvreté dans l'ensemble des communes de la province.

Dans 27 communes, ce sont les progrès réalisés en matière de conditions de santé qui ont eu, en deuxième position, l'effet le plus marqué.

Enfin, dans les 16 communes restantes, c'est l'amélioration des conditions de vie qui viennent en deuxième position, comme principal facteur de réduction de la pauvreté multidimensionnelle.

Répartition des communes selon les classes de proportion de la contribution des différentes dimensions à la réduction de la pauvreté en 2024

Classes de proportion de la contribution des différentes dimensions	Education	Santé	Conditions de vie
Moins de 25%	0	27	32
Entre 25% et 50%	11	16	11
50% et plus	22	0	0

06 :

**VULNÉRABILITÉ À L'ÉCHELLE COMMUNALE :
UNE CONCENTRATION PRÉOCCUPANTE DANS LES ZONES RURALES**

L'examen des niveaux de vulnérabilité⁶ à la pauvreté multidimensionnelle dans la province d'El Kelâa des Sraghna révèle des disparités notables entre les localités territoriales avec une concentration marquée dans le milieu rurale.

Ainsi, 22 communes sur 43, affichent un taux de vulnérabilité supérieur à 15,0%. A elles seules, ces communes concentrent environ 66% de l'ensemble de la population provinciale en situation de vulnérabilité à la pauvreté.

**Répartition des localités territoriales selon les classes du taux de vulnérabilité
au niveau de la province d'El Kelâa des Sraghna en 2024**

Classes du taux de vulnérabilité 2024	Localités urbaines		Localités rurales		Ensemble	
	Effectif	Structure ⁷ (%)	Effectif	Structure ⁷ (%)	Effectif	Structure ⁷ (%)
Moins de 5%	4	4,5	0	0	4	4,5
5% à moins de 10%	0	0	5	4,0	5	4,5
10% à moins de 20%	1 ⁸	0,3	20	48,6	21	48,9
20% à moins de 30%	0	0	12	35,2	12	35,2
30% et plus	0	0	2	7,4	2	7,4
Province	5	4,8	39	95,2	44	100,0

Comparativement aux niveaux national et régional, 32 communes enregistrent un taux supérieur à la moyenne régionale (11,5%), et presque la totalité des communes (38 communes) ont un taux supérieur à la moyenne nationale (8,1%).

Par ailleurs, cinq communes rurales présentent une vulnérabilité excédante 25,0%, témoignant d'une exposition structurelle accrue au risque de basculement dans la pauvreté.

La commune rurale d'Oulad Cherki présente le taux de vulnérabilité le plus élevé, atteignant 32,8%, suivi de près par la commune de Louad Lakhda avec 32,1%. A l'inverse, la commune urbaine d'El Kelâa des Sraghna a marqué le taux le plus bas, avec 1,3%.

En milieu urbain, les taux de vulnérabilité n'ont pas dépassé 4% pour la totalité des communes,

⁶ C'est à dire la part de la population exposée à des privations modérées, entre 20% et 33% des indicateurs retenus.

⁷ Part de la population vulnérable

⁸ Il s'agit du centre urbain d'Assahrij

confirmant une incidence relativement limitée dans ce milieu. La seule exception concerne le centre urbain d'Assahrij qui a enregistré, en 2024, un taux relativement élevé de 11,5%, contre seulement 4,8% en 2014, traduisant une augmentation de l'exposition des ménages au risque de basculement dans la pauvreté multidimensionnelle.

ANNEXES

Annexe 1 : Concepts et définitions

► Taux de pauvreté multidimensionnelle (Prévalence ou Incidence) :

Cet indicateur mesure la part de la population vivant dans une situation de pauvreté multidimensionnelle, c'est-à-dire les personnes cumulant un nombre de privations supérieur au seuil défini, fixé à 33% des privations élémentaires auxquelles sont exposés les ménages. Il se calcule comme le rapport entre le nombre total de personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle et la population totale, permettant d'apprécier globalement l'ampleur du phénomène.

► Intensité de la pauvreté :

Cet indice mesure l'ampleur des privations subies simultanément par les personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle. Il permet d'évaluer la gravité de la pauvreté en quantifiant le pourcentage moyen des privations pondérées subies par les pauvres.

► Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) :

Cet indicateur synthétique évalue l'ampleur de la pauvreté en tenant compte à la fois de sa prévalence et de son intensité. Il pondère l'intensité des privations vécues par les personnes pauvres et l'extrapole à l'ensemble de la population, qu'elle soit pauvre ou non, permettant ainsi une mesure globale et comparative du niveau de privation au sein de la société.

► Le taux de vulnérabilité à la pauvreté :

Le taux de vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle est la proportion de la population subissant un niveau de privation compris entre 20% et 33% des privations totales. Ou bien c'est la part de la population exposée à des privations modérées, entre 20% et 33% des indicateurs retenus

► Cartographie de la pauvreté multidimensionnelle :

L'approche de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle vise à quantifier et localiser les privations sociales à travers des indices statistiques établis sur des unités géographiques homogènes. En produisant une base de données désagrégée à l'échelle locale la plus fine, elle permet de circonscrire les poches de pauvreté au sein de petites zones géographiques, telles que les communes, les quartiers urbains et les douars ruraux.

La deuxième édition de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle, fondée sur les données des RGPH 2024 et 2014, se distingue de la première – réalisée à partir des données des RGPH de 2014 et 2004 – par deux changements conceptuels. Premièrement, la définition de la privation liée au handicap a été élargie pour s'aligner sur les standards internationaux. Alors que dans la première édition, un ménage était considéré en situation de privation si l'un de ses membres présentait une incapacité totale à accomplir certaines fonctions organiques, la deuxième édition a élargi cette définition en incluant également les personnes ayant de grandes difficultés à réaliser ces fonctions. Deuxièmement, la dimension relative à la détention d'actifs a été révisée. Dans la première édition, un ménage était considéré en situation de privation s'il ne possédait ni voiture ni tracteur/camion et manquait d'au moins deux autres biens parmi une liste comprenant téléphone, télévision, radio, moto, bicyclette ou réfrigérateur. La deuxième édition, en revanche, restreint la définition de la

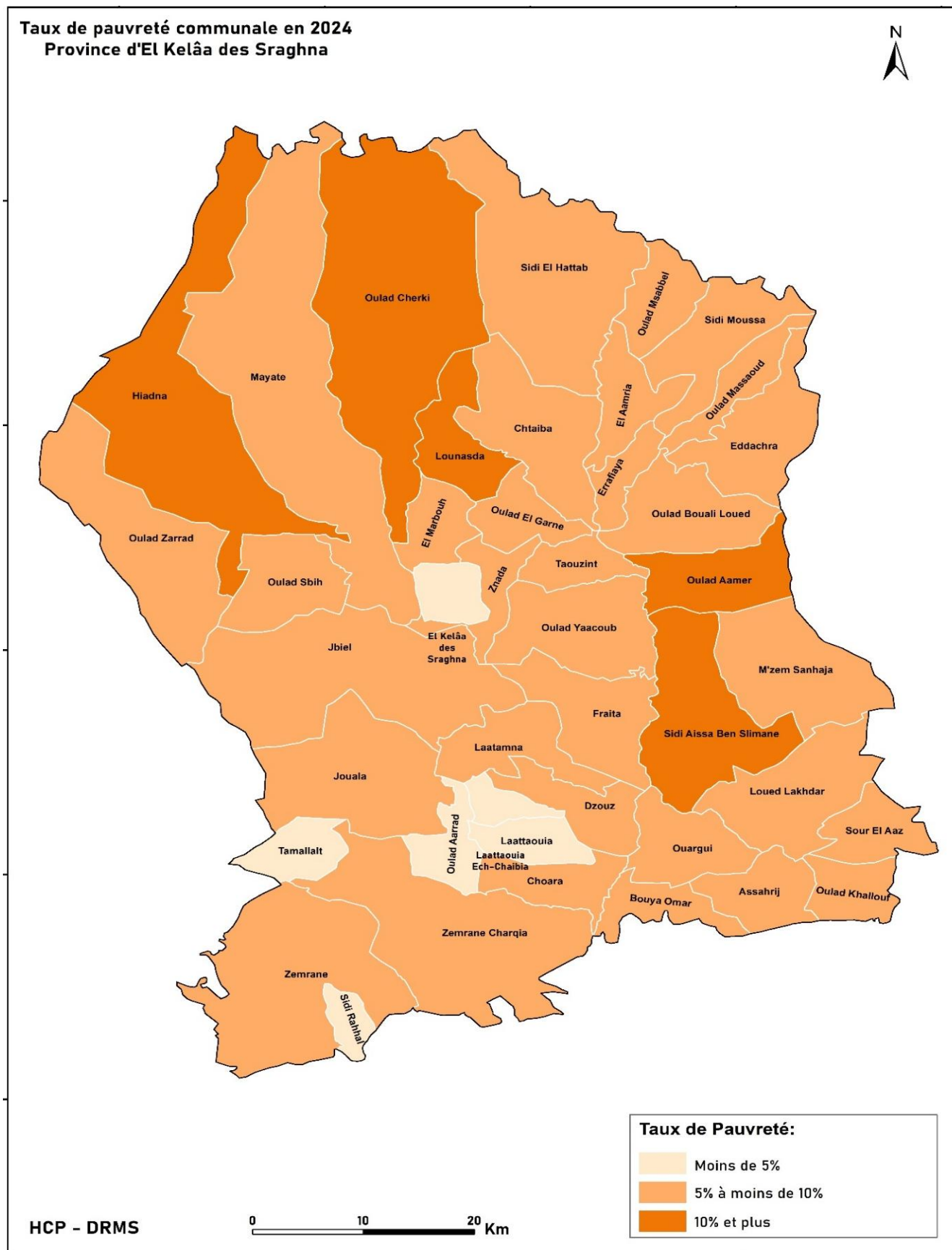
privation à l'absence de tout moyen de communication, en particulier l'absence de téléphone, en raison de l'absence de collecte d'informations sur les autres actifs lors du RGPH 2024. Ces ajustements méthodologiques ont un impact direct sur la mesure de la pauvreté. En conséquence, les estimations de 2014 seront révisées à la hausse afin de garantir la comparabilité des indicateurs entre 2014 et 2024 et de mieux refléter l'ampleur effective des privations sur cette décennie.

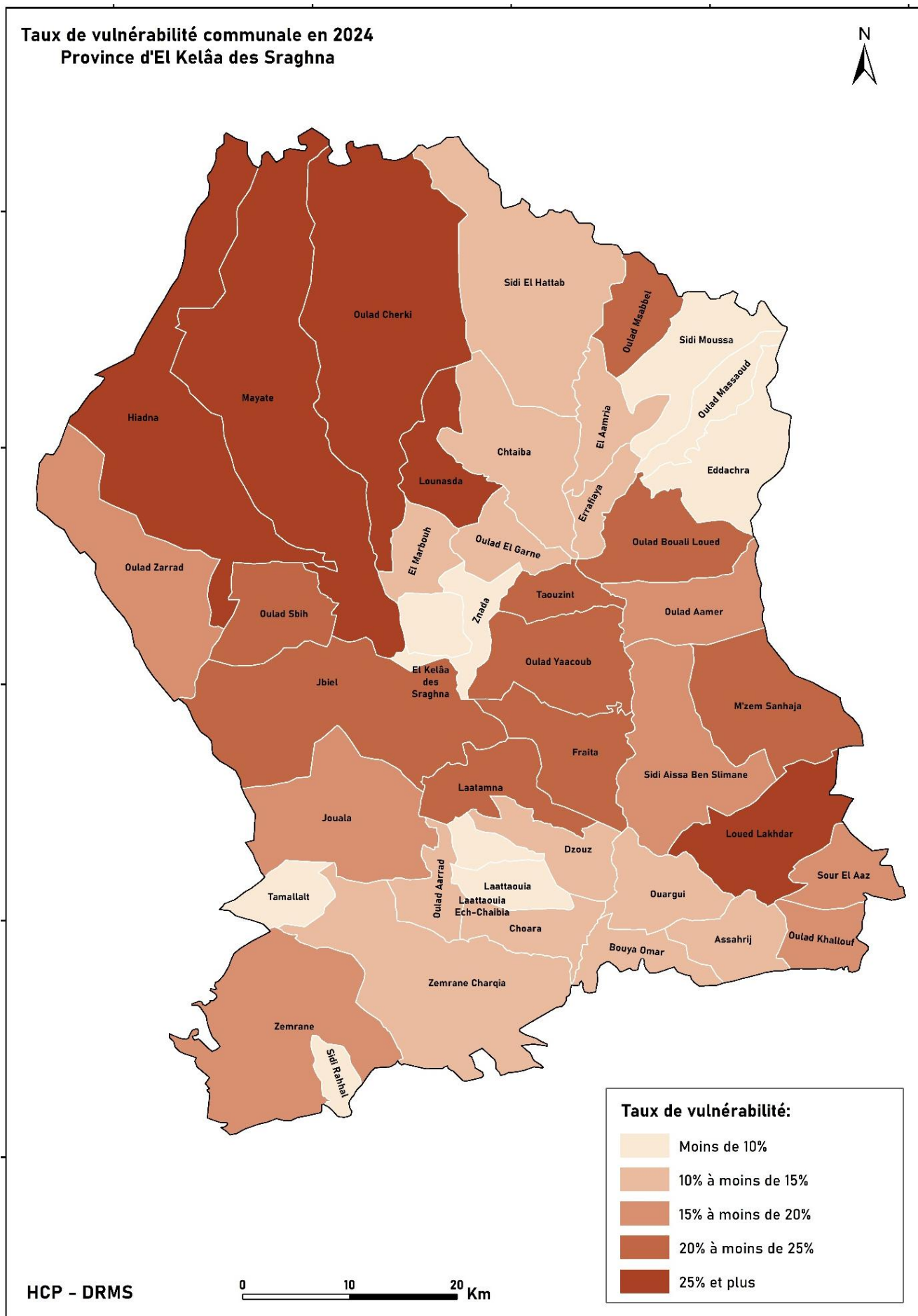
► **Dimensions et indicateurs de l'IPM :**

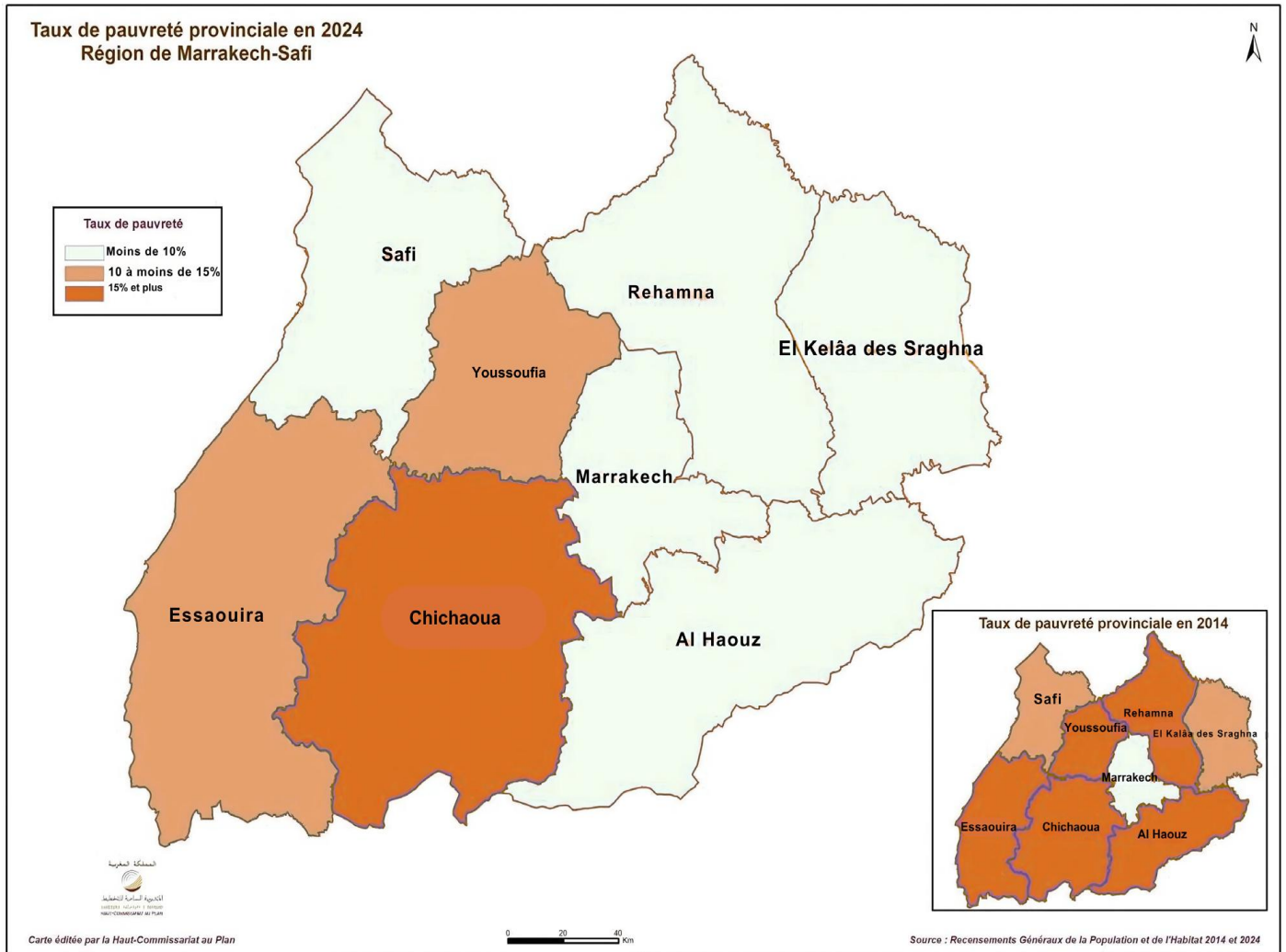
L'IPM est construit à l'aide de 10 indicateurs couvrant trois dimensions : l'éducation, la santé et les conditions de vie. Chaque dimension comprend 2 ou plusieurs items du bien-être qui expriment une situation de privation. Ces dimensions sont également pondérées avec un tiers chacune (1/3) et chaque item dans une dimension est proportionnellement pondéré au nombre d'items relevant de la même dimension (voir Section 01 de la présente note). Dans ce sens, les indicateurs d'éducation et de santé ont chacun un poids de 1/6 et ceux des conditions de vie un poids de 1/18.

L'adoption des dimensions et indicateurs du « Global MPI », mesure de référence proposée par l'OPHI, ne vise pas une stricte comparabilité internationale, mais cherche à s'appuyer sur les meilleures pratiques. Toutefois, la malnutrition, considérée comme une privation dans le « Global MPI » et mesurée par des indices anthropométriques, n'étant pas couverte par les données du RGPH, deux options étaient envisageables : la remplacer par un autre indicateur de santé ou l'exclure, au risque de déséquilibrer l'évaluation de la dimension sanitaire. L'option retenue a été de substituer la malnutrition par l'indicateur de handicap ou de limitations fonctionnelles majeures (vision, audition, marche, cognition, soins corporels, communication), un choix justifié par la disponibilité des données et leur comparabilité entre les RGPH 2014 et 2024.

Annexe 2 : Cartographie communale de la pauvreté multidimensionnelle au niveau de la province d'El Kelâa des Sraghna







Annexe 3 : Tabulation statistique de la pauvreté multidimensionnelle

Dynamique de la pauvreté multidimensionnelle au niveau communal

Collectivités territoriales	Année	Décomposition du MPI par source de privation			Décomposition de la dynamique du MPI, entre 2014 et 2024, par source de privation		
		Santé	Education	Conditions de vie	Santé	Education	Conditions de vie
National	2024	30,6	47,5	22,0	18,4	50,2	31,4
	2014	25,1	48,7	26,2			
Région	2024	29,0	48,3	22,7	18,6	52,2	29,2
	2014	23,6	50,4	26,1			
Province	2024	32,6	50,9	16,5	25,0	54,4	20,5
	2014	28,8	52,7	18,5			
El Kelâa des Sraghna (M)	2024	38,9	56,8	4,3	35,7	49,8	14,5
	2014	37,4	53,5	9,1			
Laattaouia (M)	2024	40,7	53,6	5,7	-26,1	78,0	48,1
	2014	33,3	56,3	10,4			
Sidi Rahal (M)	2024	40,9	49,9	9,3	34,0	43,7	22,3
	2014	36,2	45,7	18,1			
Tamallalt (M)	2024	43,0	51,7	5,2	38,9	44,8	16,3
	2014	40,8	47,9	11,2			
Cercle de Laattaouia	2024	33,9	48,5	17,6	19,9	60,4	19,7
	2014	26,9	54,4	18,7			
Oulad Aarrad	2024	35,7	51,1	13,2	18,7	66,1	15,2
	2014	23,6	61,8	14,6			
Choara	2024	40,1	46,8	13,2	4,4	64,9	30,7
	2014	22,8	55,5	21,6			
Laattaouia Ech-Chaibia	2024	38,4	51,7	10,0	23,3	53,5	23,2
	2014	26,9	53,1	20,0			
Dzouz	2024	27,9	53,7	18,4	23,0	63,1	13,9
	2014	25,1	59,0	15,9			
Frait	2024	28,0	55,9	16,1	25,9	57,5	16,6
	2014	26,9	56,8	16,3			
Laatamna	2024	30,8	48,4	20,8	13,0	72,8	14,2
	2014	25,3	56,0	18,7			
Ouargui	2024	40,0	44,1	15,9	20,5	45,8	33,7
	2014	30,2	44,9	24,9			
Bouya Omar	2024	34,3	44,1	21,6	25,2	65,7	9,1
	2014	31,4	50,9	17,7			
Cercle d'Assahrij-Sanhaja	2024	30,6	47,1	22,3	30,4	49,8	19,8
	2014	30,5	48,4	21,1			
Assahrij	2024	29,0	50,5	20,5	36,9	45,8	17,3
	2014	30,8	49,4	19,7			
dont le centre urbain d'Assahrij	2024	42,1	44,5	13,4	69,5	37,8	-7,3
	2014	30,1	47,4	22,5			

Collectivités territoriales	Année	Décomposition du MPI par source de privation			Décomposition de la dynamique du MPI, entre 2014 et 2024, par source de privation		
		Santé	Education	Conditions de vie	Santé	Education	Conditions de vie
Sour El Aaz	2024	35,0	33,2	31,8	21,5	53,0	25,6
	2014	29,3	41,6	29,2			
Oulad Khallouf	2024	39,4	40,4	20,2	12,9	74,5	12,6
	2014	30,5	51,9	17,6			
Louad Lakhdar	2024	30,5	46,3	23,2	33,1	41,4	25,4
	2014	31,7	44,1	24,2			
M'zem Sanhaja	2024	33,6	50,0	16,4	32,0	47,5	20,5
	2014	32,5	48,3	19,2			
Sidi Aissa Ben Slimane	2024	27,3	48,3	24,4	31,2	51,2	17,6
	2014	29,0	49,6	21,4			
Cercle de Tamallalt	2024	29,7	51,6	18,7	27,7	50,2	22,1
	2014	28,6	50,9	20,5			
Zemrane	2024	25,6	51,9	22,5	26,1	50,4	23,5
	2014	25,9	51,0	23,1			
Zemrane Charqia	2024	32,0	51,3	16,7	31,4	47,0	21,6
	2014	31,7	49,2	19,1			
Jouala	2024	37,8	49,8	12,4	22,6	52,0	25,4
	2014	29,8	50,9	19,3			
Jbiel	2024	25,0	53,1	21,9	26,8	53,4	19,8
	2014	26,0	53,3	20,7			
Cercle d'El Kelâa-Ahl El Ghaba	2024	29,4	51,8	18,8	22,0	53,7	24,2
	2014	25,6	52,8	21,6			
Oulad Sbih	2024	33,9	42,8	23,3	16,5	59,8	23,7
	2014	24,9	51,6	23,5			
Hiadna	2024	23,7	56,5	19,8	27,1	49,1	23,8
	2014	25,5	52,4	22,0			
Oulad Zarrad	2024	30,0	53,8	16,2	24,2	58,0	17,8
	2014	27,3	55,8	16,9			
Oulad Cherki	2024	27,3	42,2	30,5	24,3	65,8	9,9
	2014	25,8	53,6	20,6			
El Marbouh	2024	33,6	51,0	15,4	17,9	52,1	30,0
	2014	28,4	51,4	20,2			
Mayate	2024	23,6	56,0	20,4	22,9	51,3	25,9
	2014	23,1	53,0	23,9			
Znada	2024	36,9	50,5	12,6	18,4	60,6	21,0
	2014	26,4	56,2	17,4			
Oulad Yaacoub	2024	35,4	48,8	15,8	22,0	43,6	34,3
	2014	28,1	45,9	26,0			
Oulad El Garne	2024	31,0	59,1	9,9	22,9	52,3	24,8
	2014	26,2	55,0	18,8			
Lounasda	2024	31,3	51,7	17,0	10,9	54,7	34,4
	2014	24,7	52,7	22,6			

Collectivités territoriales	Année	Décomposition du MPI par source de privation			Décomposition de la dynamique du MPI, entre 2014 et 2024, par source de privation		
		Santé	Education	Conditions de vie	Santé	Education	Conditions de vie
Cercle d'El Kelâa-Beni Ameer	2024	33,4	51,9	14,8	21,6	61,9	16,5
	2014	27,7	56,7	15,6			
El Aamria	2024	33,0	52,6	14,4	19,4	66,4	14,2
	2014	25,7	60,0	14,3			
Sidi El Hattab	2024	29,8	60,1	10,1	13,9	72,1	14,0
	2014	19,9	67,5	12,5			
Sidi Moussa	2024	31,1	59,9	8,9	37,0	42,9	20,1
	2014	34,0	51,6	14,4			
Oulad Msabbel	2024	39,1	49,0	11,9	13,4	58,6	28,0
	2014	29,5	52,6	17,9			
Oulad Massaoud	2024	41,3	50,6	8,1	28,4	57,9	13,7
	2014	33,5	55,0	11,4			
Eddachra	2024	36,6	46,6	16,8	36,6	69,5	-6,0
	2014	36,6	50,2	13,2			
Oulad Aamer	2024	36,4	44,9	18,8	18,8	61,2	20,0
	2014	26,6	53,9	19,5			
Oulad Bouali Loued	2024	34,7	45,5	19,8	23,1	85,2	-8,3
	2014	31,2	57,6	11,2			
Errafiaya	2024	29,6	53,3	17,1	10,8	98,0	-8,8
	2014	26,4	60,9	12,7			
Taouzint	2024	22,0	48,7	29,3	21,8	60,9	17,3
	2014	21,9	55,8	22,4			
Chtaiba	2024	34,9	54,5	10,6	23,8	52,2	24,0
	2014	29,6	53,4	17,0			

Pauvreté multidimensionnelle communale entre 2014 et 2024

Collectivités territoriales	Année	Taux de pauvreté multidimensionnelle	IPM	Taux de vulnérabilité à la pauvreté
National	2024	6,8	2,5	8,1
	2014	11,9	4,5	11,7
Région	2024	7,9	3,0	11,5
	2014	15,8	6,2	16,3
Province	2024	6,7	2,5	12,8
	2014	13,0	5,1	19,2
El Kelâa des Sraghna (M)	2024	2,7	1,0	1,3
	2014	5,1	1,8	3,4
Laattaouia (M)	2024	4,7	1,7	2,7
	2014	5,2	1,9	5,0
Sidi Rahal (M)	2024	2,7	1,0	4,0
	2014	7,7	3,0	13,0
Tamallalt (M)	2024	3,1	1,1	2,2
	2014	6,6	2,4	8,1
Cercle de Laattaouia	2024	7,2	2,8	15,2
	2014	14,1	5,6	21,6
Oulad Aarrad	2024	4,3	1,6	13,9
	2014	14,3	5,7	25,6
Choara	2024	6,7	2,6	10,2
	2014	12,4	4,9	22,6
Laattaouia Ech-Chaibia	2024	4,4	1,6	10,0
	2014	17,6	6,9	19,6
Dzouz	2024	6,4	2,5	15,8
	2014	14,8	5,7	20,4
Fraitia	2024	7,0	2,7	24,5
	2014	14,6	5,8	19,3
Laatamna	2024	9,1	3,7	24,2
	2014	13,1	5,3	32,2
Ouargui	2024	6,9	2,6	12,2
	2014	12,9	5,2	18,7
Bouya Omar	2024	9,8	3,9	11,4
	2014	14,5	5,7	17,3
Cercle d'Assahrij-Sanhaja	2024	9,5	3,8	19,6
	2014	17,5	7,1	23,7
Assahrij	2024	8,3	3,2	12,5
	2014	10,4	4,2	13,7
dont le centre urbain d'Assahrij	2024	5,3	2,1	11,5
	2014	3,1	1,4	4,8

Collectivités territoriales	Année	Taux de pauvreté multidimensionnelle	IPM	Taux de vulnérabilité à la pauvreté
Sour El Aaz	2024	9,1	3,6	18,7
	2014	15,3	6,2	28,6
Oulad Khallouf	2024	7,4	2,9	19,2
	2014	11,2	4,4	21,4
Louad Lakhdar	2024	8,4	3,5	32,1
	2014	15,8	6,4	28,1
M'zem Sanhaja	2024	8,3	3,3	20,4
	2014	24,9	10,3	29,1
Sidi Aissa Ben Slimane	2024	12,9	5,2	19,5
	2014	22,9	9,4	26,5
Cercle de Tamallalt	2024	7,3	2,9	17,3
	2014	15,4	6,1	25,9
Zemrane	2024	8,2	3,3	19,9
	2014	18,3	7,5	30,7
Zemrane Charqia	2024	6,4	2,5	14,8
	2014	12,7	5,0	22,2
Jouala	2024	6,2	2,4	17,7
	2014	13,1	5,0	22,8
Jbiel	2024	9,4	3,7	20,1
	2014	20,9	8,5	32,5
Cercle d'El Kelâa-Ahl El Ghaba	2024	9,2	3,6	21,6
	2014	18,0	7,4	30,3
Oulad Sbih	2024	7,7	3,1	20,8
	2014	15,5	6,4	33,9
Hiadna	2024	10,2	3,9	25,3
	2014	21,5	8,6	32,5
Oulad Zarrad	2024	7,3	2,8	18,7
	2014	13,1	5,2	28,9
Oulad Cherki	2024	13,4	5,4	32,8
	2014	24,5	10,5	37,3
El Marbouh	2024	8,7	3,4	14,0
	2014	12,7	5,0	18,5
Mayate	2024	9,8	3,8	25,1
	2014	24,7	10,3	33,3
Znada	2024	5,5	2,1	8,2
	2014	11,9	4,8	19,4
Oulad Yaacoub	2024	8,7	3,3	23,9
	2014	17,8	7,4	33,9
Oulad El Garne	2024	7,4	2,8	14,7
	2014	16,3	6,9	31,4
Lounasda	2024	12,7	5,2	29,4
	2014	18,5	7,7	32,4

Collectivités territoriales	Année	Taux de pauvreté multidimensionnelle	IPM	Taux de vulnérabilité à la pauvreté
Cercle d'El Kelâa-Beni Ameer	2024	7,9	3,0	14,7
	2014	14,9	5,8	21,6
El Aamria	2024	6,5	2,5	13,0
	2014	13,7	5,3	22,2
Sidi El Hattab	2024	7,6	2,8	14,0
	2014	19,2	7,5	21,2
Sidi Moussa	2024	7,6	2,7	7,9
	2014	13,7	5,3	19,8
Oulad Msabbel	2024	9,3	3,5	20,9
	2014	14,0	5,7	25,5
Oulad Massaoud	2024	6,2	2,3	9,1
	2014	15,0	5,7	19,7
Eddachra	2024	7,1	2,7	9,3
	2014	8,3	3,2	16,8
Oulad Aamer	2024	10,0	3,9	19,9
	2014	21,6	8,8	28,3
Oulad Bouali Loued	2024	7,8	3,0	21,3
	2014	11,6	4,4	16,3
Errafiaya	2024	6,2	2,4	13,5
	2014	7,6	2,9	12,6
Taouzint	2024	9,4	3,6	20,3
	2014	20,9	8,5	32,3
Chtaiba	2024	9,1	3,5	14,6
	2014	16,8	6,7	22,9

Intensité de la pauvreté communale entre 2014 et 2024

Collectivité territoriale	Année	Intensité de la pauvreté	Collectivité territoriale	Année	Intensité de la pauvreté
National	2024	36,7	Assahrij	2024	38,9
	2014	38,1		2014	40,1
Région	2024	37,4	dont le centre urbain d'Assahrij	2024	39,2
	2014	39,0		2014	46,5
Province	2024	37,9	Sour El Aaz	2024	39,1
	2014	39,0		2014	40,5
El Kelâa des Sraghna (M)	2024	35,6	Oulad Khallouf	2024	39,3
	2014	36,1		2014	39,4
Laattaouia (M)	2024	35,5	Louad Lakhdar	2024	41,7
	2014	36,6		2014	40,5
Sidi Rahal (M)	2024	36,3	M'zem Sanhaja	2024	39,2
	2014	38,9		2014	41,4
Tamallalt (M)	2024	35,8	Sidi Aissa Ben Slimane	2024	40,4
	2014	36,6		2014	40,9
Cercle de Laattaouia	2024	38,7	Cercle de Tamallalt	2024	39,4
	2014	39,5		2014	39,9
Oulad Aarrad	2024	38,6	Zemrane	2024	40,3
	2014	39,6		2014	41,3
Choara	2024	38,2	Zemrane Charqia	2024	39,2
	2014	39,7		2014	39,3
Laattaouia Ech-Chaibia	2024	36,8	Jouala	2024	38,3
	2014	39,3		2014	38,6
Dzouz	2024	38,7	Jbiel	2024	39,5
	2014	38,5		2014	40,8
Fraitia	2024	39,1	Cercle d'El Kelâa-Ahl El Ghaba	2024	38,8
	2014	39,4		2014	41,0
Laatamna	2024	40,5	Oulad Sbih	2024	40,0
	2014	40,7		2014	41,4
Ouargui	2024	37,5	Hiadna	2024	38,2
	2014	40,1		2014	40,1
Bouya Omar	2024	39,7	Oulad Zarrad	2024	38,0
	2014	39,0		2014	39,9
Cercle d'Assahrij-Sanhaja	2024	39,8	Oulad Cherki	2024	40,5
	2014	40,5		2014	42,8

Collectivité territoriale	Année	Intensité de la pauvreté
El Marbouh	2024	38,7
	2014	39,4
Mayate	2024	38,7
	2014	41,6
Znada	2024	37,4
	2014	40,0
Oulad Yaacoub	2024	38,4
	2014	41,6
Oulad El Garne	2024	37,5
	2014	42,1
Lounasda	2024	41,2
	2014	41,8
Cercle d'El Kelâa-Beni Ameer	2024	37,9
	2014	39,1
El Aamria	2024	38,1
	2014	39,0
Sidi El Hattab	2024	37,4
	2014	39,1
Sidi Moussa	2024	36,1
	2014	38,9
Oulad Msabbel	2024	37,9
	2014	40,5
Oulad Massaoud	2024	36,2
	2014	37,7
Eddachra	2024	38,3
	2014	38,6
Oulad Aamer	2024	39,1
	2014	40,9
Oulad Bouali Loued	2024	38,6
	2014	37,7
Errafiaya	2024	38,6
	2014	37,5
Taouzint	2024	37,9
	2014	40,5
Chtaiba	2024	38,5
	2014	39,8

Evolution de la prévalence du handicap entre 2014 et 2024, par commune

Collectivité territoriale	Taux de prévalence du handicap (%)		
	2014	2024	Variation ⁹
El Kelâa des Sraghna (M)	5,0	4,1	-0,9
Laattaouia (M)	2,9	4	1,1
Sidi Rahhal (M)	5,7	3,9	-1,8
Tamallalt (M)	4,4	4	-0,4
Oulad Aarrad	3,6	3,4	-0,2
Choara	3,9	5,4	1,5
Laattaouia Ech-chaibia	5,4	3,7	-1,7
Dzouz	3,9	3,6	-0,3
Fraïta	5,1	4,1	-1,0
Laatamna	4,2	4,9	0,7
Ouargui	7,3	7	-0,3
Bouya Omar	7,9	6,7	-1,2
Assahrij	5,3	4,5	-0,8
Sour El Aaz	6,5	7,7	1,2
Oulad Khallouf	5,3	7	1,7
Louad Lakhdar	7,2	5,3	-1,9
M'Zem Sanhaja	9,8	4,8	-5,0
Sidi Aïssa Ben Slimane	7,2	5,6	-1,6
Zemrane	5,4	4,2	-1,2
Zemrane Charqia	5,5	4,3	-1,2
Jouala	5,2	4,2	-1,0
Jbiel	5,8	4,8	-1,0
Oulad Sbih	5,1	5,7	0,6
Hiadna	5,1	4,2	-0,9
Oulad Zarrad	4,4	2,8	-1,6
Oulad Cherki	6,0	4,8	-1,2
El Marbouh	4,6	5,5	0,9
Mayate	5,3	3,8	-1,5
Znada	3,3	3,9	0,6
Oulad Yaacoub	6,4	6,7	0,3
Oulad El Garne	4,5	3,6	-0,9
Lounasda	4,6	6,4	1,8
El Aamria	3,7	4,6	0,9
Sidi El Hattab	3,1	3,2	0,1
Sidi Moussa	5,0	3,2	-1,8
Oulad Msabbel	6,3	6,7	0,4
Oulad Massaoud	5,3	5,8	0,5
Eddachra	4,1	5,4	1,3
Oulad Aamer	5,8	5,4	-0,4
Oulad Bouali Loued	4,0	5,8	1,8
Errafiaya	2,7	3,4	0,7
Taouzint	4,2	3,4	-0,8
Chtaïba	4,5	5,4	0,9
Total de la Province	5,1	4,6	-0,5
Urbain	4,5	4,1	-0,4
Rural	5,3	4,8	-0,5
Région de Marrakech-Safi	5,2	4,8	-0,4
National	5,1	4,8	-0,3

⁹ Variation en points de pourcentage

Evolution de la population en situation de privation entre 2014 et 2024 (%),
selon les indicateurs retenus

Indicateurs de la dimension « Santé » :

Localité territoriale	Mortalité infantile ¹⁰			Handicap ¹¹		
	2014	2024	Variation ¹²	2014	2024	Variation ¹²
Province d'El Kelâa Des-Sraghna	0,4	0,1	-0,3	25,1	18,0	-7,1
Commune d'El Kelâa Des-Sraghna	0,2	0,0	-0,2	21,4	15,6	-5,7
Commune de Laattaouia	0,4	0,0	-0,4	13,9	16,2	2,3
Commune de Sidi Rahal	0,4	0,2	-0,2	25,3	15,3	-10,0
Commune de Tamallalt	0,5	0,0	-0,5	20,5	16,1	-4,4
Cercle de Laattaouia	0,4	0,1	-0,3	25,2	19,2	-5,9
Commune d'Oulad Aarrad	0,6	0,1	-0,6	18,4	12,4	-6,0
Commune de Choara	0,1	0,0	-0,1	20,0	20,8	0,8
Commune de Laattaouia Ech-Chaibia	0,3	0,0	-0,3	26,0	15,4	-10,5
Commune de Dzouz	0,6	0,1	-0,5	21,9	14,9	-6,9
Commune de Frait	0,3	0,0	-0,3	27,5	16,6	-10,9
Commune de Laatamna	0,4	0,1	-0,2	22,2	18,7	-3,6
Commune d'Ouargui	0,0	0,1	0,1	32,8	26,0	-6,8
Commune de Bouya Omar	0,5	0,2	-0,3	28,8	22,9	-5,9
Cercle d'Assahrij-Sanhaja	0,6	0,1	-0,4	33,3	20,8	-12,5
Commune d'Assahrij	0,6	0,2	-0,4	29,3	16,7	-12,6
dont le centre urbain d'Assahrij	0,2	0,3	0,0	15,3	20,3	5,1
Commune de Sour El Aaz	0,0	0,0	0,0	27,6	26,1	-1,5
Commune d'Oulad Khallouf	0,2	0,1	-0,2	28,4	27,2	-1,2
Commune de Louad Lakhdar	0,5	0,1	-0,4	34,3	19,7	-14,6
Commune de M'zem Sanhaja	0,9	0,0	-0,9	45,9	21,3	-24,6
Commune de Sidi Aissa Ben Slimane	0,7	0,2	-0,4	34,0	20,1	-13,9
Cercle de Tamallalt	0,5	0,1	-0,5	27,8	16,6	-11,2
Commune de Zemrane	0,3	0,0	-0,3	27,5	15,9	-11,6
Commune de Zemrane Charqia	0,8	0,0	-0,8	28,7	16,0	-12,8
Commune de Jouala	0,4	0,0	-0,4	26,6	17,5	-9,1
Commune de Jbiel	0,3	0,4	0,1	26,8	18,4	-8,4
Cercle d'El Kelâa-Ahl El Ghaba	0,4	0,1	-0,2	25,9	18,9	-7,0
Commune d'Oulad Sbih	0,1	0,2	0,1	25,4	20,2	-5,3
Commune de Hiadna	0,6	0,3	-0,3	27,6	18,6	-9,0
Commune d'Oulad Zarrad	0,5	0,2	-0,3	23,7	12,6	-11,1
Commune d'Oulad Cherki	0,0	0,1	0,1	33,0	20,7	-12,4
Commune d'El Marbough	0,4	0,2	-0,2	22,9	20,9	-2,0
Commune de Mayate	0,2	0,0	-0,2	28,7	14,9	-13,8
Commune de Znada	0,1	0,0	-0,1	17,4	15,3	-2,1
Commune d'Oulad Yaacoub	0,3	0,0	-0,3	30,5	25,5	-5,0
Commune d'Oulad El Garne	0,8	0,2	-0,6	25,2	15,9	-9,3
Commune de Lounasda	0,6	0,1	-0,5	24,2	27,9	3,7

¹⁰ Proportion des décès d'enfants âgés de moins de 5 ans durant les 12 derniers mois précédant la date du RGPH 2024

¹¹ Proportion de la population vivant dans un ménage comprenant au moins une personne en situation de handicap

¹² Variation en points de pourcentage

Localité territoriale	Mortalité infantile			Handicap		
	2014	2024	Variation	2014	2024	Variation
Cercle d'El Kelâa-Beni Ameer	0,6	0,1	-0,5	24,5	19,3	-5,2
Commune d'El Aamria	1,3	0,2	-1,2	22,6	19,1	-3,5
Commune de Sidi El Hattab	0,6	0,1	-0,5	19,4	15,3	-4,1
Commune de Sidi Moussa	0,9	0,1	-0,8	30,6	14,2	-16,5
Commune d'Oulad Msabbel	0,4	0,0	-0,4	28,7	30,3	1,6
Commune d'Oulad Massaoud	0,4	0,0	-0,4	28,1	19,6	-8,5
Commune d'Eddachra	0,2	0,2	0,0	21,6	19,8	-1,9
Commune d'Oulad Aamer	0,4	0,1	-0,3	31,6	23,5	-8,1
Commune d'Oulad Bouali Loued	1,1	0,2	-0,8	22,5	21,6	-0,9
Commune d'Errafiaya	0,1	0,1	0,0	14,3	13,9	-0,4
Commune de Taouzint	0,0	0,1	0,1	22,0	12,9	-9,0
Commune de Chtaiba	0,8	0,1	-0,8	26,3	22,2	-4,1

Pourcentage de la population en situation de privation entre 2014 et 2024 (%),
selon les indicateurs retenus

Indicateurs de la dimension « Education » :

Localité territoriale	Scolarisation des enfants ¹³			Niveau d'éducation des adultes ¹⁴		
	2014	2024	Variation	2014	2024	Variation
Province d'El Kelâa Des-Sraghna	12,7	5,6	-7,2	23,4	18,8	-4,6
Commune d'El Kelâa Des-Sraghna	4,7	3,5	-1,2	11,8	9,8	-2,0
Commune de Laattaouia	6,2	4,9	-1,3	15,9	12,2	-3,7
Commune de Sidi Rahal	5,3	2,3	-3,0	16,7	10,8	-6,0
Commune de Tamallalt	5,8	3,0	-2,9	13,8	9,9	-3,9
Cercle de Laattaouia	15,0	5,6	-9,5	24,8	21,5	-3,3
Commune d'Oulad Aarrad	19,4	1,8	-17,6	26,8	23,4	-3,3
Commune de Choara	16,0	6,7	-9,3	23,2	16,9	-6,2
Commune de Laattaouia Ech-Chaibia	16,9	5,1	-11,8	28,2	18,1	-10,1
Commune de Dzouz	19,7	7,2	-12,5	24,9	19,7	-5,2
Commune de Fraïta	14,8	5,0	-9,7	25,8	33,5	7,7
Commune de Laatamna	15,1	6,1	-9,0	27,9	23,9	-4,0
Commune d'Ouargui	8,7	2,7	-6,0	18,6	15,1	-3,4
Commune de Bouya Omar	12,7	7,1	-5,6	25,5	21,8	-3,7
Cercle d'Assahrij-Sanhaja	14,0	6,3	-7,8	24,5	21,5	-3,0
Commune d'Assahrij	9,2	7,0	-2,2	19,4	19,8	0,4
dont le centre urbain d'Assahrij	3,3	2,3	-1,1	11,1	10,1	-1,0
Commune de Sour El Aaz	12,7	3,2	-9,5	18,1	15,8	-2,3
Commune d'Oulad Khallouf	12,2	2,3	-9,9	18,9	15,0	-3,8
Commune de Louad Lakhdar	9,3	4,8	-4,5	24,4	23,8	-0,6
Commune de M'zem Sanhaja	19,8	9,6	-10,3	27,5	20,6	-6,9
Commune de Sidi Aïssa Ben Slimane	18,6	7,5	-11,1	31,5	27,7	-3,8
Cercle de Tamallalt	15,1	6,0	-9,1	25,4	23,4	-2,0
Commune de Zembrane	18,1	6,2	-11,9	29,8	28,4	-1,4
Commune de Zembrane Charqia	12,7	4,9	-7,9	20,4	21,5	1,0
Commune de Jouala	11,2	5,0	-6,3	24,5	23,0	-1,5
Commune de Jbiel	21,1	9,5	-11,6	33,6	22,0	-11,6
Cercle d'El Kelâa-Ahl El Ghaba	16,8	7,4	-9,4	32,8	23,8	-9,0
Commune d'Oulad Sbih	12,8	3,0	-9,8	29,7	21,9	-7,7
Commune de Hiadna	18,2	8,1	-10,1	35,8	24,6	-11,2
Commune d'Oulad Zarrad	12,4	7,2	-5,2	35,0	24,6	-10,5
Commune d'Oulad Cherki	20,6	6,3	-14,3	40,2	29,0	-11,3
Commune d'El Marbough	11,0	5,4	-5,6	27,3	20,3	-7,0
Commune de Mayate	25,2	11,0	-14,2	35,7	25,4	-10,3
Commune de Znada	15,3	6,5	-8,8	28,7	16,2	-12,5
Commune d'Oulad Yaacoub	12,9	3,7	-9,2	29,6	23,1	-6,5
Commune d'Oulad El Garne	20,0	8,1	-11,9	30,0	23,0	-6,9
Commune de Lounasda	16,9	10,9	-6,0	31,9	27,3	-4,6

¹³ Proportion d'enfants âgés de 6 à 14 ans non scolarisés

¹⁴ Proportion des personnes âgées 15 ans et plus ayant complété au moins cinq années d'études

Localité territoriale	Scolarisation des enfants			Niveau d'éducation des adultes		
	2014	2024	Variation	2014	2024	Variation
Cercle d'El Kelâa-Beni Ameer	16,8	6,5	-10,3	27,7	22,3	-5,3
Commune d'El Aamria	16,8	6,1	-10,7	26,0	19,0	-7,0
Commune de Sidi El Hattab	26,2	10,1	-16,1	35,1	27,0	-8,1
Commune de Sidi Moussa	13,6	10,5	-3,1	22,1	23,5	1,4
Commune d'Oulad Msabbel	14,3	6,4	-7,9	25,2	19,5	-5,7
Commune d'Oulad Massaoud	13,4	2,7	-10,7	24,8	22,8	-2,1
Commune d'Eddachra	7,8	3,8	-4,0	21,4	17,5	-3,9
Commune d'Oulad Aamer	22,0	5,3	-16,7	32,4	24,7	-7,7
Commune d'Oulad Bouali Loued	19,1	4,2	-14,9	24,9	20,7	-4,2
Commune d'Errafiaya	12,5	7,5	-5,0	24,8	18,9	-5,9
Commune de Taouzint	21,6	4,5	-17,1	38,4	26,6	-11,8
Commune de Chtaiba	15,8	6,7	-9,1	29,7	23,7	-6,0

Pourcentage de la population en situation de privation entre 2014 et 2024 (%),
selon les indicateurs retenus

Indicateurs de la dimension « Conditions de vie » :

Localité territoriale	Electricité ¹⁵			Eau ¹⁶			Assainissement ¹⁷		
	2014	2024	Variation	2014	2024	Variation	2014	2024	Variation
Province d'El Kelâa Des-Sraghna	3,2	1,8	-1,4	5,3	2,5	-2,8	15,6	18,0	2,4
Commune de Kelâat Sraghna	3,0	0,7	-2,3	3,2	0,8	-2,4	3,2	1,9	-1,4
Commune de Laattaouia	2,2	0,8	-1,4	1,6	0,5	-1,1	6,2	4,3	-1,9
Commune de Sidi Rahal	2,1	0,7	-1,5	2,3	0,3	-2,0	11,6	1,0	-10,6
Commune de Tamallalt	4,2	0,4	-3,8	2,6	0,4	-2,3	1,8	1,5	-0,3
Cercle de Laattaouia	3,5	1,7	-1,8	3,7	2,8	-0,9	20,4	18,9	-1,5
Commune d'Oulad Aarrad	0,7	1,2	0,6	0,8	2,7	1,9	10,4	8,3	-2,1
Commune de Choara	4,9	1,4	-3,5	1,7	0,9	-0,8	36,8	8,1	-28,6
Commune de Laattaouia Ech-Chaibia	4,8	1,3	-3,5	2,8	1,3	-1,5	28,1	12,9	-15,2
Commune de Dzouz	2,1	2,9	0,7	5,2	12,0	6,8	24,2	17,3	-7,0
Commune de Frait	5,4	1,0	-4,4	3,0	1,4	-1,6	6,4	24,7	18,3
Commune de Laatamna	2,4	1,9	-0,5	2,5	1,5	-1,0	15,6	31,3	15,8
Commune d'Ouargui	3,8	1,7	-2,1	3,5	1,4	-2,1	22,8	11,2	-11,6
Commune de Bouya Omar	3,4	2,0	-1,4	7,0	0,8	-6,2	18,4	29,5	11,2
Cercle d'Assahrij-Sanhaja	2,7	2,3	-0,5	12,1	5,1	-7,0	29,5	43,4	13,9
Commune d'Assahrij	3,9	1,6	-2,4	6,6	0,8	-5,8	13,9	29,7	15,8
dont le centre urbain d'Assahrij	1,8	0,2	-1,5	2,8	1,5	-1,3	3,9	30,6	26,7
Commune de Sour El Aaz	2,2	2,4	0,2	27,5	1,1	-26,4	28,1	29,2	1,1
Commune d'Oulad Khallouf	3,0	3,0	0,0	0,8	5,4	4,6	47,0	62,7	15,6
Commune de Louad Lakhdar	2,2	0,9	-1,3	30,9	1,0	-29,9	29,2	97,7	68,6
Commune de M'zem Sanhaja	2,3	3,4	1,1	13,7	0,5	-13,2	27,7	26,2	-1,5
Commune de Sidi Aissa Ben Slimane	2,6	2,7	0,1	9,1	13,8	4,7	36,3	32,5	-3,8
Cercle de Tamallalt	4,0	3,1	-0,8	7,3	2,8	-4,4	15,5	21,2	5,6
Commune de Zemrane	3,7	1,7	-2,0	3,2	2,1	-1,1	18,1	24,8	6,7
Commune de Zemrane Charqia	3,0	1,2	-1,8	3,3	0,9	-2,4	17,0	28,5	11,5
Commune de Jouala	3,8	1,5	-2,2	8,1	5,0	-3,1	9,7	6,3	-3,4
Commune de Jbiel	7,0	12,1	5,1	21,6	7,3	-14,3	14,5	10,3	-4,2
Cercle d'El Kelâa-Ahl El Ghaba	4,1	2,7	-1,4	8,0	4,5	-3,5	17,2	26,6	9,4
Commune d'Oulad Sbih	5,2	2,9	-2,3	3,8	10,7	6,8	24,5	13,1	-11,4
Commune de Hiadna	3,6	1,7	-1,9	10,8	5,6	-5,2	15,6	29,5	13,8
Commune d'Oulad Zarrad	2,5	2,6	0,1	10,3	1,8	-8,5	5,4	35,5	30,1
Commune d'Oulad Cherki	2,0	4,7	2,7	7,1	4,1	-3,0	25,9	95,2	69,3
Commune d'El Marbouh	9,0	7,7	-1,4	13,9	5,3	-8,6	6,9	10,3	3,4
Commune de Mayate	5,6	1,9	-3,7	10,4	10,0	-0,4	29,3	20,2	-9,1
Commune de Lounasda	2,4	0,7	-1,6	1,9	0,9	-1,0	14,6	20,9	6,3

¹⁵ Proportion de la population vivant dans des logements non raccordés à l'électricité (réseau, énergie solaire ou groupe électrogène)

¹⁶ Proportion de la population n'ayant pas accès à une source d'eau potable

¹⁷ Proportion de la population n'ayant pas accès à un mode d'évacuation des eaux usées adapté et non partagé

Localité territoriale	Electricité			Eau			Assainissement		
	2014	2024	Variation	2014	2024	Variation	2014	2024	Variation
Commune de Znada	5,8	3,0	-2,8	4,6	2,4	-2,2	10,3	6,7	-3,7
Commune d'Oulad Yaacoub	2,7	2,4	-0,3	11,5	1,5	-9,9	25,5	19,5	-6,0
Commune d'Oulad El Garne	2,9	1,0	-1,9	2,0	2,9	0,9	18,6	16,9	-1,7
Cercle d'El Kelâa-Beni Ameer	1,9	1,4	-0,5	1,4	1,0	-0,4	18,7	16,7	-2,1
Commune d'El Aamria	2,0	1,3	-0,6	2,2	0,7	-1,5	21,4	10,8	-10,7
Commune de Sidi El Hattab	2,1	4,2	2,2	1,3	0,6	-0,7	19,9	9,2	-10,7
Commune de Sidi Moussa	2,2	0,7	-1,5	1,3	1,2	-0,2	14,8	4,7	-10,1
Commune d'Oulad Msabbel	3,6	0,6	-3,0	3,6	2,3	-1,3	13,0	28,0	15,1
Commune d'Oulad Massaoud	1,2	0,3	-0,9	1,3	0,2	-1,1	6,7	13,2	6,4
Commune d'Eddachra	0,4	1,0	0,6	0,1	0,4	0,3	12,4	10,2	-2,1
Commune d'Oulad Aamer	2,8	1,5	-1,3	1,5	1,7	0,2	22,7	22,8	0,0
Commune d'Oulad Bouali Loued	1,9	0,9	-1,0	0,7	0,9	0,2	13,4	27,2	13,8
Commune d'Errafiaya	1,6	0,8	-0,7	1,0	0,2	-0,8	13,3	26,8	13,5
Commune de Taouzint	2,9	1,1	-1,8	0,8	2,4	1,6	40,9	19,5	-21,5
Commune de Chtaiba	1,0	1,2	0,2	1,3	0,4	-0,9	25,0	21,6	-3,4

Indicateurs de la dimension « Conditions de vie » :

Localité territoriale	Revêtement des sols ¹⁸			Mode de cuisson ¹⁹			Moyens de communication ²⁰		
	2014	2024	Variation	2014	2024	Variation	2014	2024	Variation
Province d'El Kelâa Des-Sraghna	37,4	23,9	-13,6	1,4	2,9	1,5	5,1	2,2	-2,9
Commune de Kelâat Sraghna	3,0	1,0	-2,0	0,2	0,3	0,1	2,6	1,1	-1,4
Commune de Laattaouia	6,5	3,0	-3,5	0,1	1,2	1,1	3,4	1,8	-1,6
Commune de Sidi Rahal	28,0	7,9	-20,1	1,3	0,6	-0,7	3,9	0,7	-3,2
Commune de Tamallalt	15,2	5,7	-9,5	0,4	0,5	0,1	4,1	1,0	-3,1
Cercle de Laattaouia	41,4	31,2	-10,2	1,9	3,3	1,4	6,1	2,3	-3,7
Commune d'Oulad Aarrad	60,9	30,6	-30,3	0,1	0,1	0,0	5,1	3,3	-1,8
Commune de Choara	37,5	25,9	-11,5	1,9	0,3	-1,6	10,0	1,4	-8,6
Commune de Laattaouia Ech-Chaibia	35,3	24,1	-11,2	1,9	0,3	-1,6	5,3	0,7	-4,6
Commune de Dzouz	35,6	30,4	-5,1	1,0	2,1	1,0	5,2	2,0	-3,2
Commune de Frait	41,6	47,8	6,2	0,4	0,4	0,0	3,2	2,3	-0,9
Commune de Laatamna	73,6	65,9	-7,8	0,7	0,8	0,2	4,5	2,4	-2,0
Commune d'Ouargui	35,2	18,9	-16,3	6,6	12,1	5,4	6,8	1,4	-5,4
Commune de Bouya Omar	25,3	14,2	-11,1	1,9	6,4	4,5	7,2	4,2	-3,0
Cercle d'Assahrij-Sanhaja	40,4	23,3	-17,0	1,3	5,7	4,4	5,8	3,5	-2,3
Commune d'Assahrij	30,4	15,7	-14,7	1,6	4,7	3,1	4,7	3,8	-0,9
dont le centre urbain d'Assahrij	6,8	9,2	2,5	0,5	0,3	-0,2	4,0	0,7	-3,3
Commune de Sour El Aaz	62,3	24,3	-37,9	1,7	19,2	17,5	17,0	5,2	-11,7
Commune d'Oulad Khallouf	17,2	15,2	-2,0	0,8	0,8	0,0	6,2	1,5	-4,7
Commune de Louad Lakhdar	44,0	24,0	-20,0	2,4	0,2	-2,2	3,8	3,3	-0,5
Commune de M'zem Sanhaja	52,5	32,4	-20,1	2,2	5,1	2,8	3,8	2,0	-1,8
Commune de Sidi Aissa Ben Slimane	48,1	28,6	-19,6	0,3	9,6	9,3	6,4	5,3	-1,1
Cercle de Tamallalt	53,8	35,4	-18,4	3,2	3,7	0,5	6,9	2,6	-4,4
Commune de Zemrane	67,9	41,4	-26,5	6,3	1,3	-5,0	10,6	4,0	-6,6
Commune de Zemrane Charqia	44,9	27,0	-17,9	3,2	4,8	1,6	6,1	2,5	-3,6
Commune de Jouala	52,7	42,5	-10,2	0,7	2,7	2,1	5,3	2,1	-3,2
Commune de Jbiel	59,9	43,6	-16,4	1,5	4,8	3,3	6,1	1,4	-4,7
Cercle d'El Kelâa-Ahl El Ghaba	67,1	45,6	-21,5	1,9	2,9	1,0	5,8	3,1	-2,7
Commune d'Oulad Sbih	84,5	60,5	-23,9	0,2	0,5	0,2	8,4	2,6	-5,8
Commune de Hiadna	69,2	52,1	-17,1	0,4	0,6	0,2	8,1	3,0	-5,1
Commune d'Oulad Zarrad	56,3	32,7	-23,5	0,8	1,3	0,5	5,5	2,9	-2,6
Commune d'Oulad Cherki	82,7	57,9	-24,8	0,1	6,6	6,5	5,0	1,7	-3,3
Commune d'El Marbouh	37,0	28,7	-8,4	0,2	2,6	2,5	4,8	5,2	0,5
Commune de Mayate	71,6	61,3	-10,3	1,5	9,5	8,0	4,9	1,4	-3,5
Commune de Znada	45,4	12,3	-33,2	0,1	5,5	5,4	3,9	4,0	0,2

¹⁸ Part de la population vivant dans des logements aux sols recouverts de matériaux inadaptes (Sol du logement est en terre battue, en sable ou autre que le ciment)

¹⁹ Part de la population n'utilisant ni le gaz ni l'électricité comme principal mode de cuisson

²⁰ Part de la population ne possédant pas un téléphone

Localité territoriale	Revêtement des sols			Mode de cuisson			Moyens de communication		
	2014	2024	Variation	2014	2024	Variation	2014	2024	Variation
Commune d'Oulad Yaacoub	83,0	47,3	-35,7	0,3	0,7	0,5	4,4	4,3	-0,1
Commune d'Oulad El Garne	65,1	29,8	-35,2	0,0	2,1	2,1	6,7	0,7	-5,9
Commune de Lounasda	80,0	67,4	-12,7	12,3	0,1	-12,2	6,1	4,7	-1,4
Cercle d'El Kelâa-Beni Ameer	41,5	29,0	-12,5	1,1	4,4	3,2	5,1	1,8	-3,3
Commune d'El Aamria	38,8	27,5	-11,3	0,5	1,7	1,2	3,7	1,6	-2,1
Commune de Sidi El Hattab	39,3	24,6	-14,7	0,1	0,1	0,0	4,0	1,6	-2,4
Commune de Sidi Moussa	33,9	16,1	-17,8	0,8	0,2	-0,5	4,0	2,2	-1,8
Commune d'Oulad Msabbel	51,7	27,1	-24,6	1,5	0,6	-0,9	4,7	1,9	-2,8
Commune d'Oulad Massaoud	47,0	13,8	-33,1	0,8	0,2	-0,5	8,1	2,3	-5,8
Commune d'Eddachra	34,3	20,2	-14,0	0,7	5,1	4,3	9,6	1,9	-7,7
Commune d'Oulad Aamer	60,0	34,6	-25,5	3,0	17,3	14,2	5,1	1,9	-3,2
Commune d'Oulad Bouali Loued	24,0	43,5	19,5	0,3	9,6	9,3	2,7	3,0	0,3
Commune d'Errafiaya	20,6	30,5	9,9	0,7	0,1	-0,5	3,4	1,5	-1,9
Commune de Taouzint	57,1	61,7	4,6	1,8	16,9	15,1	9,4	1,3	-8,1
Commune de Chtaiba	52,0	28,1	-23,9	2,6	0,5	-2,1	4,1	1,1	-3,0

Contribution en pourcentage des privations de chaque indicateur au MPI

Collectivités territoriales	Année	Dimension Santé (%)		Dimension Education (%)	
		Mortalité infantile	Handicap	Scolarisation des enfants	Nombre d'années de scolarité
El Kelâa des Sraghna	2014	0,8	36,5	19,5	33,9
El Kelâa des Sraghna	2024	0,0	38,9	20,7	36,1
Laattaouia	2014	1,2	32,1	22,3	34,0
Laattaouia	2024	0,0	40,7	19,7	33,9
Sidi Rahal	2014	1,0	35,3	13,4	32,3
Sidi Rahal	2024	0,0	40,9	15,8	34,1
Tamallalt	2014	2,3	38,5	18,1	29,8
Tamallalt	2024	0,0	43,0	19,7	32,0
Assahrij	2014	1,3	29,5	17,2	32,3
Assahrij	2024	0,2	28,8	14,9	35,6
dont le centre urbain d'Assahrij	2014	2,9	27,2	11,6	35,8
dont le centre urbain d'Assahrij	2024	2,3	39,8	8,6	35,9
Bouya Omar	2014	0,7	30,7	20,1	30,8
Bouya Omar	2024	0,9	33,4	10,5	33,6
Choara	2014	0,4	22,4	23,5	32,0
Choara	2024	0,0	40,1	14,0	32,8
Chtaiba	2014	1,4	28,2	24,8	28,6
Chtaiba	2024	0,0	34,9	17,0	37,5
Dzouz	2014	0,7	24,4	27,0	32,0
Dzouz	2024	0,0	27,9	15,9	37,8
Eddachra	2014	0,0	36,6	19,2	31,0
Eddachra	2024	0,9	35,7	10,4	36,2
El Aamria	2014	1,4	24,3	26,5	33,5
El Aamria	2024	0,0	33,0	13,2	39,4
El Marbough	2014	0,8	27,6	17,9	33,5
El Marbough	2024	0,6	32,9	14,0	37,0
Errafiaya	2014	0,4	26,0	27,8	33,1
Errafiaya	2024	0,4	29,1	19,0	34,3
Fraitia	2014	0,4	26,5	23,9	32,9
Fraitia	2024	0,0	28,0	13,3	42,7
Hiadna	2014	0,5	25,1	20,0	32,4
Hiadna	2024	1,2	22,5	16,2	40,2
Jbiel	2014	0,1	25,9	22,5	30,7
Jbiel	2024	0,0	25,0	19,6	33,6
Jouala	2014	1,1	28,6	19,9	31,1
Jouala	2024	0,0	37,8	9,6	40,2
Laatamna	2014	0,5	24,7	21,8	34,2
Laatamna	2024	0,0	30,8	15,2	33,2

Collectivités territoriales	Année	Dimension Santé (%)		Dimension Education (%)	
		Mortalité infantile	Handicap	Scolarisation des enfants	Nombre d'années de scolarité
Laattaouia Ech-Chaibia	2014	0,8	26,0	21,4	31,7
Laattaouia Ech-Chaibia	2024	0,0	38,4	13,3	38,4
Louad Lakhdar	2014	0,6	31,1	12,9	31,2
Louad Lakhdar	2024	0,2	30,3	11,6	34,8
Lounasda	2014	1,1	23,6	23,2	29,4
Lounasda	2024	0,0	31,3	19,7	32,0
Mayate	2014	0,0	23,1	23,7	29,3
Mayate	2024	0,0	23,6	18,0	37,9
M'zem Sanhaja	2014	1,3	31,1	21,1	27,2
M'zem Sanhaja	2024	0,0	33,6	18,5	31,5
Ouargui	2014	0,0	30,2	14,5	30,4
Ouargui	2024	0,0	40,0	7,9	36,1
Oulad Aamer	2014	0,4	26,2	24,0	29,9
Oulad Aamer	2024	0,0	36,4	10,9	33,9
Oulad Aarrad	2014	1,0	22,6	28,0	33,8
Oulad Aarrad	2024	0,7	35,0	10,4	40,7
Oulad Bouali Loued	2014	1,7	29,5	25,2	32,5
Oulad Bouali Loued	2024	0,3	34,4	10,4	35,1
Oulad Cherki	2014	0,0	25,8	22,7	30,9
Oulad Cherki	2024	0,3	26,9	10,5	31,7
Oulad El Garne	2014	1,6	24,6	23,3	31,7
Oulad El Garne	2024	0,4	30,6	22,8	36,3
Oulad Khallouf	2014	0,4	30,0	23,0	28,9
Oulad Khallouf	2024	0,3	39,1	6,3	34,1
Oulad Massaoud	2014	1,2	32,3	21,7	33,4
Oulad Massaoud	2024	0,0	41,3	11,1	39,5
Oulad Msabbel	2014	1,1	28,4	19,7	32,9
Oulad Msabbel	2024	0,0	39,1	16,2	32,8
Oulad Sbih	2014	0,2	24,6	19,3	32,3
Oulad Sbih	2024	0,0	33,9	7,1	35,7
Oulad Yaacoub	2014	0,3	27,7	15,1	30,8
Oulad Yaacoub	2024	0,0	35,4	9,6	39,2
Oulad Zarrad	2014	0,9	26,4	19,4	36,4
Oulad Zarrad	2024	0,0	30,0	14,2	39,6
Sidi Aissa Ben Slimane	2014	0,9	28,2	19,7	29,9
Sidi Aissa Ben Slimane	2024	0,5	26,8	12,6	35,7
Sidi El Hattab	2014	1,1	18,8	31,9	35,6
Sidi El Hattab	2024	0,4	29,4	23,5	36,6

Collectivités territoriales	Année	Dimension Santé (%)		Dimension Education (%)	
		Mortalité infantile	Handicap	Scolarisation des enfants	Nombre d'années de scolarité
Sidi Moussa	2014	1,2	32,8	24,4	27,2
Sidi Moussa	2024	0,0	31,1	23,8	36,1
Sour El Aaz	2014	0,0	29,3	15,7	25,9
Sour El Aaz	2024	0,0	35,0	7,5	25,8
Taouzint	2014	0,0	21,9	23,6	32,2
Taouzint	2024	0,0	22,0	10,5	38,2
Zemrane	2014	0,5	25,4	21,6	29,5
Zemrane	2024	0,0	25,6	15,2	36,7
Zemrane Charqia	2014	0,9	30,8	21,5	27,6
Zemrane Charqia	2024	0,0	32,0	17,2	34,1
Znada	2014	0,0	26,4	25,5	30,7
Znada	2024	0,0	36,9	19,8	30,6
Province	2014	0,8	28,0	21,5	31,2
Province	2024	0,2	32,4	15,4	35,6
Région	2014	0,6	22,9	18,4	31,9
Région	2024	0,2	28,7	15,0	33,3
Territoire national	2014	0,7	24,4	17,7	31,0
Territoire national	2024	0,2	30,4	14,7	32,8

Collectivités territoriales	Année	Dimension Conditions de vie (%)					
		Electricité	Eau potable	Assainissement	Revêtement du sol	Mode de cuisson	Moyens de communication
El Kelâa des Sraghna	2014	1,9	1,8	1,7	1,8	0,2	1,7
El Kelâa des Sraghna	2024	0,5	0,6	0,9	0,3	0,2	1,8
Laattaouia	2014	1,4	1,1		2,8	0,2	2,1
Laattaouia	2024	0,5	0,3	1,7	1,4	0,8	0,9
Sidi Rahal	2014	2,0	1,7	3,9	7,1	0,5	3,0
Sidi Rahal	2024	0,4	1,4	1,5	2,9	0,0	3,1
Tamallalt	2014	2,1	2,1	0,6	4,6	0,2	1,6
Tamallalt	2024	0,1	0,1	0,5	3,2	0,0	1,4
Assahrij	2014	1,9	1,5	5,0	8,0	0,5	2,9
Assahrij	2024	1,3	0,4	7,4	6,2	2,1	3,2
dont le centre urbain d'Assahrij	2014	2,7	3,5	3,9	6,7	1,0	4,8
dont le centre urbain d'Assahrij	2024	0,4	0,1	7,0	4,2	0,4	1,3
Bouya Omar	2014	2,0	1,2	5,0	6,3	0,5	2,7
Bouya Omar	2024	1,0	0,6	7,7	5,8	3,0	3,5
Choara	2014	2,1	1,1	6,9	7,9	0,7	3,0
Choara	2024	1,2	1,1	1,5	7,4	0,7	1,3
Chtaiba	2014	0,3	0,4	5,5	8,1	1,2	1,5
Chtaiba	2024	0,6	0,2	2,9	5,9	0,1	1,0
Dzouz	2014	0,9	1,1	4,9	6,6	0,5	1,8
Dzouz	2024	1,0	3,1	4,0	7,4	1,1	1,7
Fraïta	2014	2,2	1,2	2,5	8,7	0,3	1,4
Fraïta	2024	0,2	0,0	4,8	9,2	0,2	1,7
Hiadna	2014	1,1	3,4	4,3	11,2	0,1	1,8
Hiadna	2024	0,4	2,4	5,6	9,3	0,5	1,7
Jbiel	2014	1,9	4,1	3,6	8,5	0,5	2,1
Jbiel	2024	3,2	2,1	3,8	9,7	1,8	1,3
Jouala	2014	1,5	2,8	3,4	8,9	0,4	2,3
Jouala	2024	0,2	0,1	2,0	9,0	0,8	0,3
Laatamna	2014	1,1	0,6	4,3	10,5	0,4	1,8
Laatamna	2024	0,9	0,9	6,0	10,6	0,3	2,2
Laattaouia Ech-Chaïbia	2014	2,1	1,2	6,4	7,7	0,3	2,4
Laattaouia Ech-Chaïbia	2024	0,6	0,2	4,0	4,0	0,4	0,8
Louad Lakhdar	2014	1,0	5,0	6,9	8,1	1,2	2,0
Louad Lakhdar	2024	0,4	0,4	13,3	5,8	0,0	3,2
Lounasda	2014	1,0	1,1	4,0	12,0	2,4	2,2
Lounasda	2024	0,2	0,3	4,2	10,3	0,0	2,0
Mayate	2014	1,6	2,8	6,2	11,3	0,5	1,4
Mayate	2024	0,7	2,1	3,3	10,9	2,3	1,2

Collectivités territoriales	Année	Dimension Conditions de vie (%)					
		Electricité	Eau potable	Assainissement	Revêtement du sol	Mode de cuisson	Moyens de communication
Eddachra	2014	0,4	0,1	2,7	6,1	0,3	3,6
Eddachra	2024	0,9	0,4	3,6	6,9	2,8	2,1
El Aamria	2014	0,9	0,6	3,5	7,5	0,2	1,6
El Aamria	2024	1,2	0,4	3,4	6,9	0,4	2,1
El Marbouh	2014	3,5	4,3	2,2	8,0	0,0	2,2
El Marbouh	2024	1,5	1,5	3,5	5,8	0,9	2,2
Errafiaya	2014	1,0	0,8	3,9	5,0	0,4	1,6
Errafiaya	2024	1,4	0,4	6,6	7,0	0,2	1,5
M'zem Sanhaja	2014	0,5	2,4	5,0	9,0	0,8	1,5
M'zem Sanhaja	2024	1,2	0,6	4,9	7,0	1,2	1,6
Ouargui	2014	2,2	1,5	6,6	8,7	3,1	2,8
Ouargui	2024	1,0	0,5	3,6	5,7	3,8	1,4
Oulad Aamer	2014	1,0	0,9	4,6	10,0	0,8	2,1
Oulad Aamer	2024	0,6	0,6	4,9	7,2	4,0	1,4
Oulad Aarrad	2014	0,3	0,2	2,7	9,6	0,1	1,8
Oulad Aarrad	2024	0,9	1,0	1,9	7,0	0,3	2,0
Oulad Bouali Loued	2014	1,0	0,7	3,2	5,0	0,2	1,2
Oulad Bouali Loued	2024	0,6	0,4	4,9	9,2	2,7	2,0
Sidi Aissa Ben Slimane	2014	0,9	3,1	7,2	8,2	0,1	2,0
Sidi Aissa Ben Slimane	2024	0,6	3,3	7,2	7,2	3,7	2,5
Sidi El Hattab	2014	1,0	0,6	3,9	5,8	0,0	1,3
Sidi El Hattab	2024	1,8	0,5	2,0	4,7	0,1	1,1
Sidi Moussa	2014	1,2	0,9	3,6	6,8	0,3	1,6
Sidi Moussa	2024	0,6	0,4	1,4	5,1	0,1	1,3
Sour El Aaz	2014	0,9	4,2	6,9	11,0	0,7	5,3
Sour El Aaz	2024	1,4	0,5	9,9	8,5	8,6	3,0
Taouzint	2014	1,3	0,4	7,5	8,9	0,5	3,7
Taouzint	2024	1,0	1,0	7,4	12,3	6,4	1,2
Zembrane	2014	1,5	0,9	4,6	10,8	1,8	3,5
Zembrane	2024	1,7	0,9	6,5	9,8	1,2	2,4
Zembrane Charqia	2014	1,2	1,1	4,6	8,4	1,1	2,7
Zembrane Charqia	2024	1,1	0,6	5,0	6,3	2,0	1,7
Znada	2014	2,6	2,0	2,4	8,6	0,0	1,7
Znada	2024	1,3	1,2	2,7	4,4	1,2	1,9

Collectivités territoriales	Année	Dimension Conditions de vie (%)					
		Electricité	Eau potable	Assainissement	Revêtement du sol	Mode de cuisson	Moyens de communication
Oulad Cherki	2014	0,8	2,0	5,4	11,1	0,0	1,3
Oulad Cherki	2024	1,9	1,6	13,6	9,7	2,9	0,8
Oulad El Garne	2014	1,2	0,8	4,8	10,1	0,0	1,9
Oulad El Garne	2024	0,3	0,4	2,7	5,1	0,9	0,3
Oulad Khallouf	2014	1,4	0,5	7,4	5,2	0,5	2,6
Oulad Khallouf	2024	1,4	2,0	9,3	6,0	0,3	1,1
Oulad Massaoud	2014	0,3	0,5	2,6	7,2	0,1	0,8
Oulad Massaoud	2024	0,4	0,1	2,3	3,6	0,2	1,5
Oulad Msabbel	2014	1,7	1,6	3,0	9,3	0,4	1,9
Oulad Msabbel	2024	0,5	0,4	3,4	6,2	0,2	1,1
Oulad Sbih	2014	1,9	1,5	4,9	12,0	0,1	3,0
Oulad Sbih	2024	1,5	3,7	4,4	11,6	0,2	1,9
Oulad Yaacoub	2014	1,4	4,3	6,2	12,4	0,1	1,6
Oulad Yaacoub	2024	1,4	1,2	4,2	6,5	0,3	2,3
Oulad Zarrad	2014	1,2	2,4	1,5	9,5	0,3	2,0
Oulad Zarrad	2024	0,6	0,7	5,1	7,3	0,0	2,3
Province	2014	1,4	1,8	4,5	8,2	0,6	2,1
Province	2024	0,9	1,0	4,7	6,6	1,4	1,8
Région	2014	2,7	5,8	5,4	7,6	2,1	2,4
Région	2024	1,6	3,0	4,9	7,2	4,4	1,5
Territoire national	2014	3,0	6,4	6,0	6,2	2,1	2,4
Territoire national	2024	1,7	4,3	5,5	5,6	3,2	1,6

Population de la province d'El Kelâa des Sraghna entre 2014 et 2024, par commune

Collectivités territoriales	Population légale		Population Municipale		Ménages	
	2014	2024	2014	2024	2014	2024
Province d'El Kelâa Des-Sraghna	537 488	560 273	535 753	558 666	97 874	125 161
Commune de Kelâat Sraghna	95 224	106 418	93 927	105 194	20 139	26 083
Commune de Laattaouia	30 315	38 405	30 315	38 402	6 125	8 610
Commune de Sidi Rahal	9 906	10 276	9 857	10 258	2 012	2 340
Commune de Tamallalt	16 539	20 528	16 539	20 528	3 200	4 591
Cercle de Laattaouia	79 473	81 279	79 468	81 254	14 125	18 217
Commune d'Oulad Aarrad	5 606	6 065	5 606	6 065	981	1 455
Commune de Choara	11 023	12 249	11 023	12 249	2 026	2 569
Commune de Laattaouia Ech-Chaïbia	5 444	5 910	5 444	5 909	982	1 295
Commune de Dzouz	11 501	11 527	11 501	11 526	1 928	2 530
Commune de Fraitâ	11 298	10 721	11 298	10 721	1 968	2 543
Commune de Laatamna	10 063	9 318	10 063	9 312	1 772	2 086
Commune d'Ouargui	10 384	10 788	10 384	10 786	1 881	2 395
Commune de Bouya Omar	14 154	14 701	14 149	14 686	2 587	3 344
Cercle d'Assahrij-Sanhaja	67 430	68 475	67 352	68 380	11 779	14 710
Commune d'Assahrij	15 385	16 313	15 307	16 223	2 695	3 425
<i>dont le centre urbain d'Assabrij</i>	2 011	2 069	2 011	2 067	444	489
Commune de Sour El Aaz	3 850	3 755	3 850	3 755	719	856
Commune d'Oulad Khallouf	8 605	9 172	8 605	9 172	1 488	1 908
Commune de Louad Lakhdar	9 303	9 125	9 303	9 124	1 636	2 121
Commune de M'zem Sanhaja	10 310	10 946	10 310	10 945	1 663	2 164
Commune de Sidi Aïssa Ben Slimane	19 977	19 164	19 977	19 161	3 578	4 236
Cercle de Tamallalt	65 969	65 440	65 969	65 354	11 465	14 097
Commune de Zemrane	14 338	14 995	14 338	14 922	2 453	3 189
Commune de Zemrane Charqia	29 087	29 569	29 087	29 559	4 990	6 284
Commune de Jouala	11 168	10 283	11 168	10 280	2 023	2 274
Commune de Jbiel	11 376	10 593	11 376	10 593	1 999	2 350

Collectivités territoriales	Population légale		Population Municipale		Ménages	
	2014	2024	2014	2024	2014	2024
Cercle d'El Kelâa-Ahl El Ghaba	91 154	93 337	91 102	93 322	15 593	19 929
Commune d'Oulad Sbih	6 616	6 513	6 586	6 512	1 223	1 533
Commune de Hiadna	11 387	12 870	11 385	12 863	1 854	2 482
Commune d'Oulad Zarrad	12 233	13 243	12 215	13 242	2 064	2 765
Commune d'Oulad Cherki	7 399	7 185	7 397	7 185	1 204	1 485
Commune d'El Marbouh	8 774	9 468	8 774	9 468	1 621	2 104
Commune de Mayate	12 101	11 443	12 101	11 443	1 989	2 404
Commune de Znada	6 712	7 230	6 712	7 230	1 261	1 689
Commune d'Oulad Yaacoub	7 143	6 791	7 143	6 791	1 289	1 547
Commune d'Oulad El Garne	8 150	7 728	8 150	7 722	1 333	1 672
Commune de Lounasda	10 639	10 866	10 639	10 866	1 755	2 248
Cercle d'El Kelâa-Beni Ameer	81 478	76 115	81 224	75 974	13 436	16 584
Commune d'El Aamria	9 454	8 625	9 421	8 614	1 551	1 891
Commune de Sidi El Hattab	9 421	9 638	9 421	9 638	1 475	1 919
Commune de Sidi Moussa	9 704	8 600	9 684	8 581	1 462	1 773
Commune d'Oulad Msabbel	6 254	6 216	6 254	6 210	1 026	1 243
Commune d'Oulad Massaoud	5 011	4 188	5 011	4 188	856	1 039
Commune d'Eddachra	7 522	6 939	7 522	6 929	1 310	1 642
Commune d'Oulad Aamer	7 015	6 996	7 015	6 996	1 130	1 451
Commune d'Oulad Bouali Loued	6 822	6 302	6 788	6 289	1 178	1 433
Commune d'Errafiaya	5 502	4 903	5 356	4 832	939	1 098
Commune de Taouzint	5 651	5 217	5 651	5 217	964	1 214
Commune de Chtaiba	9 122	8 491	9 101	8 480	1 545	1 881